



Assemblée générale

Soixante-sixième session

27^e séance plénière

Lundi 26 septembre 2011, à 18 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Al-Nasser (Qatar)

*En l'absence du Président, M. Thomson (Fidji),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 18 h 35.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Aurelia Frick, Ministre des affaires étrangères, de la justice et de la culture de la Principauté du Liechtenstein.

M^{me} Frick (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi de prendre de nouveau la parole devant l'Assemblée, en particulier au moment où pour la toute première fois le débat général est ouvert par une femme. Quel bel exemple! Le débat général a d'ores et déjà prouvé que l'Assemblée générale peut réellement jouer un rôle central dans la diplomatie multilatérale, notamment en ces temps de changements et de bouleversements.

Je voudrais exprimer la solidarité de mon pays, le Liechtenstein, avec tous les peuples du monde qui, ces derniers mois, ont cherché à se libérer de l'oppression et de la tyrannie. Nous admirons le courage de ces hommes et de ces femmes, jeunes et vieux, qui se sont dressés pour faire valoir leurs droits, souvent à leurs risques et périls. Nous, les Nations Unies, devons nous tenir à leurs côtés. Je voudrais également souhaiter la

bienvenue au Soudan du Sud, le cent quatre-vingt-treizième État Membre de notre Organisation. L'ONU a, là encore, fait la preuve de sa capacité à régler des conflits complexes et violents de manière pacifique.

M. Allam-mi (Tchad), Vice-Président, assume la présidence.

Il est possible que les événements en Afrique du Nord et au Moyen-Orient soient principalement dus à la déconnexion entre les gouvernements et leurs populations. Mais si les changements rapides auxquels nous assistons sont de nature principalement nationale, ils ont aussi une dimension internationale. Depuis février, tous ces événements ont mis l'Organisation elle-même à rude épreuve et on peut s'attendre à ce que de nouveaux défis surgissent.

Ces dernières années, nous avons affûté des outils et des concepts fondamentaux pour nous aider à régler ou à prévenir les conflits. Alors comment les avons-nous appliqués pendant cette période délicate?

Premièrement, nous sommes-nous bien acquittés de notre engagement à protéger les civils? L'ONU a sensiblement précisé sa définition de la notion de responsabilité de protéger. Il s'agit d'une notion qui repose sur trois piliers : le premier pilier constitué par la responsabilité principale de l'État concerné, puis le deuxième pilier qui est la responsabilité des autres États d'aider à protéger les civils. Mais, dans deux cas récents, la communauté internationale a dû agir au titre

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

11-51399 (F)



Merci de recycler 

du troisième et dernier pilier et nous félicitons le Conseil de sécurité d'avoir agi sans tarder pour protéger les civils en Libye et en Côte d'Ivoire. Dans les deux cas, le Conseil a autorisé l'usage de la force uniquement à titre de dernier recours, mais sans retard injustifié.

Certains ont critiqué les mesures prises et argué qu'elles visaient un changement de régime. N'oublions pas, toutefois, que les régimes en question avaient le choix. Ce sont eux qui s'en sont pris aux civils. Ce sont eux qui ont forcé la communauté internationale à agir. Dans le même temps, nous comprenons ceux qui ont jugé qu'il y avait une application sélective de la responsabilité de protéger. Comme le montre l'impasse qui prévaut au Conseil de sécurité s'agissant de la Syrie, la politique politicienne continue parfois de prendre le pas sur les principes. Face à cela, nous devons répondre avec davantage de mesures de principe, et non davantage de politique.

Deuxièmement, avons-nous tenu notre promesse d'obliger les auteurs de crimes à rendre des comptes? Avons-nous tenu la promesse de « Jamais plus! » que nous avons faite dans le sillage du Rwanda et de Srebrenica? Une fois de plus, la réponse internationale aux crimes commis en Libye a offert une lueur d'espoir. La décision unanime du Conseil de sécurité de renvoyer la situation en Libye devant la Cour pénale internationale (CPI) a constitué un moment historique. En outre, la Cour procède à des enquêtes préliminaires s'agissant de la Côte d'Ivoire. Le rôle central joué par la Cour dans ces situations et dans de nombreuses autres illustre la profonde mutation entraînée par le Statut de Rome.

Le principe fondamental qui sous-tend cette mutation est désormais fermement ancré dans le tissu du droit international : les auteurs de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité doivent répondre de leurs actes. L'obligation de rendre des comptes n'a toutefois pas été instituée partout où elle est nécessaire. Les graves allégations selon lesquelles des crimes ont été commis à Sri Lanka et en Syrie, par exemple, n'ont pas encore été soumises à un mécanisme de justice approprié et transparent. Encore une fois, la responsabilité principale de mettre fin à l'impunité incombe au premier chef aux États concernés. Les mécanismes internationaux, tels que la Cour pénale internationale, ne peuvent et ne doivent intervenir que lorsque les États ne se montrent pas à la hauteur de leurs responsabilités.

Troisièmement, dans quelle mesure avons-nous été efficaces en ayant recours à la médiation comme outil de règlement des différends par des moyens pacifiques? Ce sujet, qui a été choisi à juste titre comme thème central de cette session, est au cœur même du mandat de l'Organisation. Nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général pour faire de la prévention non plus un concept abstrait mais un principe fondamental de fonctionnement. Il est tout simplement paradoxal que seule une petite fraction des ressources du Secrétariat soit consacrée à la médiation, alors que nous dépensons 7 milliards de dollars par an pour le maintien de la paix.

Dans de nombreuses situations, les bons offices offerts par des acteurs neutres et de confiance, tels que les envoyés du Secrétaire général, peuvent véritablement faire avancer les choses sur le terrain. Cela exige de leur part des efforts très intenses, souvent héroïques, qui méritent d'être plus fermement appuyées par les États Membres. Les mécanismes de responsabilisation influent de plus en plus sur les efforts de médiation. L'Assemblée générale l'a elle-même reconnu dans sa toute première résolution sur le renforcement du rôle de la médiation (résolution 65/283) où il est souligné que « la justice est un élément constitutif indispensable d'une paix durable ».

En cette ère nouvelle de responsabilité, les médiateurs ne peuvent jamais exempter des personnes de poursuites pénales ou abroger les mandats d'arrêt délivrés par la CPI. C'est non seulement une question de principe mais une question de droit. La CPI ne serait jamais liée par de telles promesses. Parfois, les impératifs de paix et de justice peuvent être temporairement en concurrence et rendre le travail du médiateur plus difficile. À long terme, toutefois, ils ne sont pas seulement compatibles, ils se renforcent mutuellement. C'est le message envoyé partout dans le monde à chaque ratification du Statut de Rome. Nous sommes particulièrement heureux de constater que ce message a été envoyé 118 fois, tout récemment par les Philippines et les Maldives.

Quatrièmement, avons-nous fait assez pour inclure les femmes dans les efforts de prévention et de résolution des conflits et en faire des agents du changement plutôt que des spectateurs? Avons-nous fait assez pour les protéger en période de conflit, notamment contre les violences sexuelles? Nous avons envoyé collectivement des messages forts à cet égard. Le Liechtenstein appuie tout particulièrement les travaux du Conseil de sécurité sur les femmes et la

paix et la sécurité. Nous nous félicitons de l'intérêt nouveau pour le rôle des femmes suscité par la création d'ONU-Femmes. Les femmes ont joué un rôle moteur dans le Printemps arabe. Toutefois, alors que certains pays sont en train de passer à une ère nouvelle, les femmes risquent d'être une fois de plus laissées pour compte.

L'ONU participe souvent aux processus de transition. Elle doit veiller à ce que les femmes jouent un rôle important et adopter une perspective de genre. Surtout, l'ONU doit montrer l'exemple et nommer davantage de femmes à la tête des processus de médiation et d'autres processus de transition. C'est donc avec grand plaisir que j'ai signé aujourd'hui la déclaration conjointe sur le renforcement de la participation politique des femmes.

S'agissant de la protection des femmes et des filles contre les violences sexuelles, nous plaçons de grands espoirs dans le nouveau mécanisme de surveillance et de communication de l'information. Les équipes d'experts contribueront au renforcement des mécanismes de responsabilisation nationaux. La responsabilité principale incombe toutefois aux soldats de la paix déployés sur le terrain. Ils ont pour mission de protéger les civils au péril de leur vie et doivent s'acquitter de cette tâche encore plus efficacement lorsqu'ils se trouvent face à des situations de violence sexuelle. Mais, fait plus important encore, nous devons mettre fin une fois pour toutes aux violences sexuelles commises par des soldats de la paix eux-mêmes. Il ne suffit pas de simplement rapatrier les Casques bleus qui ont commis de tels actes. La tolérance zéro pour les violences sexuelles doit enfin devenir une réalité.

Cinquièmement, avons-nous fait assez pour nous attaquer aux causes profondes des troubles dans de nombreux pays, notamment la pauvreté, le chômage, la corruption, l'absence de libertés et de droits de l'homme? Ces causes profondes et la forte opposition populaire qu'elles suscitent nous rappellent une vérité simple : le développement économique et social est étroitement lié à la bonne gouvernance, aux droits de l'homme et à l'état de droit.

La communauté internationale dispose de nombreux outils pour aider les pays à réformer leurs systèmes de gouvernance. Nous appuyons vigoureusement les activités de promotion de l'état de droit et de lutte contre la corruption menées par l'ONU et nous versons des contributions financières à cette fin. Les programmes d'aide et de renforcement des

capacités ne manquent pas. Ce qu'il faut, c'est plus de volonté politique pour les utiliser effectivement. Il appartient toutefois à l'ONU d'améliorer la manière dont les programmes d'aide à l'instauration de l'état de droit sont exécutés et coordonnés. Nous serions heureux de voir le Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit jouer un rôle accru à cet égard, et espérons que des progrès pourront être faits à la réunion de haut niveau sur l'état de droit qui se tiendra l'année prochaine.

Les événements de ces derniers mois nous ont montré une fois encore combien l'appel de la liberté était irrésistible. Ils nous ont montré une fois encore combien cette Organisation était indispensable pour aider les peuples qui aspirent à jouir de cette liberté grâce à la démocratie. Malgré toutes les critiques, je suis convaincue que l'ONU est devenue ces dernières années plus efficace dans l'exécution de son mandat. Si nous travaillons ensemble dans cette enceinte, nous obtiendrons davantage de résultats que si nous agissons individuellement. De grandes possibilités s'ouvrent à nous – acceptons ce défi.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Samuel Santos López, Ministre des affaires étrangères du Nicaragua.

M. Santos López (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : À l'occasion de cette soixante-sixième session de l'Assemblée générale, je voudrais transmettre à l'Assemblée le salut chrétien, socialiste et solidaire du peuple nicaraguayen et du camarade Président, le commandant Daniel Ortega Saavedra. Nous sommes convaincus que nos travaux permettront de renforcer notre Organisation et d'accorder toute l'attention nécessaire à ses buts et principes pour lui permettre d'apporter des solutions en vue de relever les défis auxquels nous sommes confrontés en tant que communauté des États, des peuples et des nations.

Il y a un an, durant les débats de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, nous avons amplement fait référence à la grave crise internationale multiforme qui accablait l'humanité, la qualifiant d'apocalyptique. Douze mois plus tard, l'évolution de la situation mondiale n'a fait que confirmer nos craintes les plus profondes que nous sommes parvenus à un tournant critique de la civilisation et que la paix entre les États et les peuples est en grand danger.

Les espoirs de voir une amélioration de la situation économique et financière internationale se

sont évanouis face à l'implacable réalité d'une crise profonde dont les répercussions les plus graves continuent de se faire sentir et de porter profondément préjudice à nos peuples. Le système financier international, contrôlé par les spéculateurs, est de nouveau en chute libre. Les mesures prises n'ont eu qu'un effet temporaire, qui s'est volatilisé en raison de la grande cupidité des banquiers. Ces jours-ci, nous voyons comment le problème de la dette souveraine des États-Unis se répercute sur la majorité des marchés boursiers qui enregistrent de fortes pertes.

Aujourd'hui, comme nous l'avons déjà fait par le passé, nous réaffirmons notre rejet du discours belliqueux entre les peuples et notre refus de la guerre comme solution aux conflits que connaissent les États. Au vu des événements qui se déroulent dans la République sœur arabe libyenne populaire et socialiste, nous réaffirmons notre position de principe et exprimons notre solidarité au peuple frère libyen.

La manipulation grossière et honteuse de la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité concernant la Libye, autrement dit le caractère illégal de la guerre menée par les membres de l'OTAN, est l'exemple le plus récent du besoin pathologique de certains États de vouloir soumettre à tout prix les peuples du monde. Il s'agit du dernier exemple en date d'atteinte à la souveraineté d'un État Membre de l'Organisation des Nations Unies, en violation de la Charte des Nations Unies.

Le Nicaragua s'oppose fermement à ce que la notion mal nommée de « responsabilité de protéger » soit utilisée pour intervenir dans nos pays, bombarder des civils et renverser des gouvernements libres et souverains. Nous ne pouvons permettre que ce nouveau modèle d'agression impérialiste s'impose et que l'on continue d'agresser nos peuples. Les crises ne se résoudront pas par l'ingérence ou l'intervention, seuls le dialogue et la négociation entre frères apporteront une issue aux crises politiques auxquelles sont confrontés les peuples.

La politique inacceptable des deux poids, deux mesures est devenue une constante chez les puissances ayant des visées clairement hégémoniques. Où sont ces pays soi-disant défenseurs des peuples opprimés, qui s'autoproclament apôtres de la protection des civils, quand il s'agit de reconnaître au peuple palestinien ses droits inaliénables, son droit de vivre en paix, son droit de disposer d'un État souverain, Membre de plein droit de l'Organisation des Nations Unies? La morale à deux

vitesses, la politique des deux poids, deux mesures est manifeste : 60 ans de conflit et on veut nier au peuple palestinien le droit à un État alors qu'il y a à peine 10 jours, avec un empressement inédit et, je dois le dire, une certaine ironie, cette Assemblée générale a reconnu un conseil de transition qui n'a pas encore constitué son gouvernement.

Nous rejetons cette logique de négation de l'existence même de l'État palestinien. Depuis le triomphe de la révolution populaire sandiniste en 1979, le Nicaragua a été un témoin privilégié de la lutte du peuple palestinien et des concessions considérables qu'il a faites au nom de la paix.

Le Nicaragua confirme, devant cette Assemblée générale, qu'il reconnaît l'État palestinien, sur la base de ses frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et lance un appel pour qu'ici et maintenant, la Palestine devienne le cent quatre-vingt-quatorzième Membre de l'Organisation des Nations Unies. La reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien ne peut qu'être un facteur de paix et de stabilité au Moyen-Orient. Cette reconnaissance, aujourd'hui plus que jamais, doit devenir réalité. Il est évident qu'en parallèle du droit palestinien, il y a l'existence de l'État d'Israël, que nous reconnaissons juridiquement et politiquement. Le monde entier demande que les deux États coexistent et que leurs peuples vivent en paix et travaillent pour leur propre bénéfice et développement.

Les résolutions que notre Assemblée générale a adoptées depuis plus de deux décennies et qui exigent la fin du blocus économique des États-Unis sur Cuba doivent être appliquées intégralement. Malgré ces attentes, les faits confirment que rien n'a changé. Les sanctions contre Cuba demeurent intactes et sont appliquées dans toute leur rigueur. Ce blocus criminel est contraire au droit international, il est contraire aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et constitue une transgression du droit à la paix, au développement et à la sécurité d'un État souverain. Il représente, par son essence et ses objectifs, un acte d'agression unilatéral et une menace permanente contre la stabilité d'un pays.

En dépit de ce blocus criminel, Cuba est chaque jour plus solidaire et plus fraternelle avec tous les peuples du monde. Son armée de blouses blanches et d'éducateurs est chaque jour plus nombreuse et plus solidaire. Nous nous faisons aussi l'écho des appels qui réclament la fin de l'injustice commise contre les cinq

héros cubains qui, voilà 13 ans depuis le 12 septembre dernier, sont emprisonnés pour avoir mis en garde leur peuple contre les activités fomentées par des organisations terroristes contre Cuba.

Aussi incroyable que cela puisse paraître, le processus de décolonisation n'est pas terminé et des peuples entiers sont encore soumis à des autorités qui leur refusent le droit à l'indépendance et à l'autodétermination. Nous saluons les peuples de Porto Rico et du Sahara occidental et restons solidaires de la lutte que mène le Front Polisario, et de celle de l'Argentine face à l'occupation des Îles Malvinas.

Le constat que nous avons dressé devant l'Assemblée en 2010 quant à la nécessité de parvenir à un équilibre harmonieux entre l'être humain et notre Terre nourricière reste d'actualité. Et plus encore, il nous amène à conclure que loin d'avoir diminué, les pressions exercées sur la planète se sont accrues et les menaces et les dangers, réels ou potentiels, ont augmenté.

La catastrophe de Fukushima, au Japon, a eu l'avantage d'attirer notre attention sur le risque terrifiant des rayonnements dans le monde. À juste titre, la crise japonaise a été qualifiée de guerre nucléaire en l'absence de guerre. D'éminents scientifiques considèrent que ses répercussions présentes et futures, qui n'ont toujours pas été entièrement établies, sont plus graves que celles de la catastrophe de Tchernobyl.

Tout en exprimant notre solidarité au Gouvernement et au peuple héroïque du Japon, aux victimes du séisme qui a frappé son territoire et à ceux qui ont été touchés par l'accident de Fukushima, nous demandons instamment aux États qui possèdent des installations de réacteurs nucléaires de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour éviter des accidents similaires qui mettent en danger la santé humaine et endommagent l'environnement.

La prochaine Conférence de Durban sur les changements climatiques et la Conférence sur le développement durable (Rio+20) seront de nouvelles occasions – que nous ne pouvons nous permettre de manquer – de sortir de cette logique destructrice et de remettre l'humanité sur la voie d'un développement en harmonie avec la Terre Mère et respectueux de la vie des sept milliards d'êtres humains qui habitent notre planète aujourd'hui.

Nous savons tous que nous avons été incapables de conclure un accord sur les changements climatiques.

Même si la seizième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a mis en place un Fonds vert et a lancé un appel à la mobilisation de fonds destinés aux pays en développement, les accords conclus sont loin d'être à la mesure des dégâts infligés à l'environnement et à la Terre Mère, ainsi que de la responsabilité historique des pays développés qui mettent tout en œuvre pour donner le coup de grâce au Protocole de Kyoto, pour pouvoir continuer à émettre de façon incontrôlée des gaz à effet de serre.

À Rio et à Durban, nous serons appelés à réaffirmer notre volonté politique et à prendre des engagements réels et concrets, sur la base des progrès accomplis et des engagements antérieurs. Il s'agit d'une question d'une importance vitale pour la planète et les êtres humains. On ne saurait sacrifier la vie pour le développement. Nous tenons à rappeler que la Déclaration universelle du bien-être de la Terre Mère et de l'humanité est un document essentiel qui doit guider nos débats et nos actions.

À propos de ces questions, le Nicaragua se félicite de l'invitation faite par la communauté internationale à Taiwan de participer aux assemblées des institutions spécialisées dont les activités ont un lien direct avec le bien-être des 23 millions de Taiwanais. Nous exhortons les autres instances internationales à adopter une position similaire.

La crise économique et financière mondiale a exacerbé une crise alimentaire déjà grave, surtout dans les pays pauvres. Nous savons que cette crise a également des causes structurelles découlant du modèle actuel de développement capitaliste. Ce modèle décourage la production nationale et ne permet pas le transfert de technologies au secteur agricole des pays pauvres. En outre l'absence de crédits et de formation technique pour les petits et moyens exploitants entraîne des difficultés de production.

Les changements climatiques sont devenus un autre facteur important qui aggrave la crise alimentaire. La hausse des prix du pétrole au niveau international a conduit certains pays à économie agricole à produire des biocarburants, phénomène qui a provoqué des changements importants au niveau de l'offre et de la demande mondiales des denrées alimentaires, renforçant ainsi la tendance à la hausse de leurs prix.

Du point de vue éthique, aussi bien que politique, économique et social, il est essentiel de prendre immédiatement des mesures concertées face à

l'augmentation continue du nombre de personnes souffrant de faim et de mettre en place des politiques viables pour garantir la sécurité alimentaire dans le monde.

Nous réaffirmons notre engagement en faveur de la cause du désarmement général et complet. Il est impératif d'instaurer la paix dans le monde et de permettre aux sept milliards d'être humains qui l'habitent, ainsi qu'à la Terre Mère, de survivre face aux tendances destructives résultant du modèle économique dominant et de se développer dans un climat qui permette la manifestation de nos immenses capacités spirituelles et matérielles. Autrement, nous ne pourrions pas bâtir un avenir meilleur.

Par conséquent, il est injustifiable et inacceptable que le monde continue à dépenser davantage pour mettre au point et essayer des armes de tout genre et à dépenser de moins en moins pour protéger la vie et le développement des êtres humains. Tandis que des millions de personnes pâtissent des effets de la crise économique et financière, les dépenses militaires mondiales augmentent considérablement. Au cours des 10 dernières années, ces dépenses ont augmenté de 50 %, et s'élèvent actuellement à 1 521 milliards de dollars. Chaque année, on produit plus de 8 millions d'armes légères et de petit calibre et plus de 16 milliards de munitions, ce qui équivaut à plus de 2,5 munitions pour chaque habitant de la planète. Cette prolifération d'armes entraîne des dégâts directs et indirects irréparables pour les populations et leurs économies.

Nous pouvons mettre fin à cette prolifération d'armes si nous le voulons. Il n'est pas certain que le secteur de l'armement soit d'une importance vitale pour l'économie mondiale. En fait, contrairement à ce que prétendent les fabricants d'armes légères et de petit calibre, la commercialisation de ces armes, ainsi que de leurs munitions et éléments, représente moins de 0,01 % des transactions industrielles au niveau mondial.

Nous sommes convaincus que la péninsule coréenne continuant d'être un foyer de tension internationale, tout règlement de cette question doit passer par la bonne volonté des deux parties et un dialogue sincère entre elles, pour le maintien de la paix et de la stabilité.

Tout ce que l'on appelle communément nouvelles menaces à la sécurité est devenu un véritable fléau pour la plupart de nos pays. Le trafic de drogue, la traite des êtres humains, le commerce illicite d'armes

et la traite des migrants, entre autres choses, représentent des défis politiques, économiques et éthiques pour l'Amérique centrale. Cette région fait actuellement l'objet d'une stigmatisation par certaines instances internationales, qui la considèrent comme l'une des régions où il y a le plus de violence dans le monde. Il s'agit d'une stigmatisation fallacieuse, qui a de graves conséquences pour nos pays. Elle nous transforme en bourreaux, au lieu de victimes que nous sommes en réalité, victimes du commerce lucratif que représentent ces nouvelles menaces qui, à travers des réseaux transnationaux, se servent de nos territoires comme des ponts, du Sud vers le Nord et du Nord vers le Sud, en un ballet où l'argent circule par millions et où des milliers de personnes sont assassinées le long de routes illégales et de frontières poreuses.

La Conférence internationale d'appui à la Stratégie centraméricaine de sécurité, qui s'est tenue au Guatemala en juin dernier, a mis en évidence la gravité d'une situation qui ne touche pas seulement notre région, mais également tous les pays du monde. C'est pourquoi le principe d'une responsabilité commune mais différenciée doit sous-tendre nos engagements mutuels. Il est urgent d'aller dans la bonne direction avant qu'il ne soit trop tard pour nous tous.

Le Nicaragua passe par une période de changements dont l'objectif est de réparer les effets négatifs de 16 longues années de gouvernements néolibéraux. Nous remettons nos valeurs en place, rétablissons nos droits, renforçons nos capacités et bâtissons un nouveau modèle qui cherche à remplacer le modèle néolibéral du capitalisme déchaîné par un modèle fondé sur des principes chrétiens, socialistes et de solidarité. Nous élaborons une démocratie populaire par le biais d'un plan national de développement humain. Tout cela est le pilier d'une nouvelle phase de la révolution sandiniste.

Ces accomplissements sont dus en grande partie à l'intégration du Nicaragua, intégration dans l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique, une initiative due au génie de Fidel Castro, commandant en chef de la révolution cubaine, et du commandant-Président Hugo Chavez Frías. Cette fraternité, sans pareil dans le monde d'aujourd'hui, apporte solidarité, complémentarité et commerce équitable à nos peuples et favorise leur unité culturelle historique.

En même temps, notre plan national de développement humain cherche expressément à promouvoir la santé économique et sociale du pays en

créant de nouveaux emplois et en réduisant la pauvreté et les inégalités, dans le respect de la souveraineté, de la sécurité et de l'intégration. Le rétablissement du droit fondamental et constitutionnel de tous les Nicaraguayens à une éducation gratuite est illustré par le fait que dans un pays dont la population totale est de 6,5 millions d'habitants, 1 821 682 étudiants sont aujourd'hui inscrits dans des établissements scolaires. Cette année, nous lançons la bataille en faveur d'un enseignement primaire universel, l'objectif étant d'assurer un accès universel à la sixième d'ici à 2012. Le but est d'arriver à une scolarisation universelle au niveau de la troisième année du secondaire d'ici à 2015.

Le rétablissement du droit fondamental et constitutionnel de tous les Nicaraguayens à des soins de santé gratuits signifie qu'il faut assurer un meilleur accès aux services de santé et en améliorer la qualité, réduire la mortalité maternelle et infantile, accorder une plus grande place au développement de la jeunesse, renforcer les services de santé familiaux et communautaires, et mettre en place le premier système à grande échelle d'enregistrement des personnes handicapées. Notre « Programa Amor », destiné aux enfants de moins de 6 ans, et aux enfants et adolescents des rues, ainsi qu'à ceux qui travaillent pendant l'année scolaire, s'attache à rétablir leurs droits fondamentaux.

Sur le plan structurel, nous faisons des progrès dans la transformation de la matrice énergétique afin que d'ici à 2017, 90 % de notre énergie proviennent de sources renouvelables et 10 % de combustibles fossiles, ce qui inversera radicalement la situation dont nous avons hérité en 2006. Nous jouissons d'une stabilité macroéconomique, et s'agissant de la croissance de notre produit national brut, les prévisions tournent autour de 4 % ou plus. Nos politiques d'amélioration ont permis d'augmenter l'investissement étranger direct dans les secteurs stratégiques de notre pays. Nous avons enregistré des succès remarquables dans la lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité transnationale organisée. Le Nicaragua est aujourd'hui reconnu comme étant l'un des pays les plus sûrs d'Amérique latine et des Caraïbes, et comme le plus sûr d'Amérique centrale. Nous avons eu un succès indéniable dans le domaine de la réduction de la pauvreté et des inégalités, ce qu'ont reconnu les institutions financières internationales.

Nous sommes de fervents partisans de l'intégration et de l'unité de l'Amérique centrale, de l'Amérique latine et des Caraïbes. Dans le cadre de

l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique, nous renforçons notre modèle grâce à la complémentarité, à l'investissement, au commerce équitable et à la solidarité.

Avec nos frères et voisins du Honduras et d'El Salvador, nous œuvrons à un développement durable du golfe de Fonseca. Le camarade Président Daniel Ortega Saavedra a parlé à plusieurs reprises avec le Gouvernement et le peuple de notre voisin méridional, le Costa Rica, de la possibilité de développer ensemble notre frontière commune, notamment de protéger et de restaurer l'environnement et d'œuvrer à un développement social et économique durable qui profiterait à nos deux peuples. Durant tout ce processus, les jeunes et les femmes ont été aux premières lignes du modèle de démocratie directe qui est l'essence de la révolution sandiniste et se place dans sa continuité.

Le Nicaragua peut afficher les réalisations économiques, sociales, politiques, législatives et culturelles profondes et concrètes de son peuple. Alors qu'un si grand nombre de pays, développés et en développement, traversent des crises graves, notre modèle chrétien, socialiste et solidaire est une inspiration pour un avenir meilleur.

Nous sommes conscients de nos difficultés et de nos limites. Nous savons que le poids de l'histoire dont nous avons héritée reste un écueil que nous devons éviter dans notre processus de développement national. Les fardeaux que sont la pauvreté et le sous-développement exigent des politiques avisées et des efforts soutenus, ainsi que des systèmes politiques et de gouvernement qui répondent aux aspirations du peuple. Je peux assurer l'Assemblée que notre gouvernement de réconciliation et d'unité nationales nous permettra de faire tout cela et plus.

Comme nous l'avons déjà dit, il n'est guère facile pour des pays en développement comme le nôtre de faire face à une question de l'ampleur et de la portée de la crise économique et financière mondiale. Nous ne nous sommes toujours pas relevés des effets de la dernière vague que la nouvelle menace d'une crise encore plus sévère pèse sur nous. D'après le Fonds monétaire international, la riposte de l'Amérique centrale à la crise économique et financière mondiale précédente a été globalement positive. Nous avons pu faire face à la situation avec succès – un succès dont les coûts, dans le cas du Nicaragua, n'ont pas été répercutés sur les plus pauvres, car les mesures que

nous avons adoptées tiennent compte des intérêts de tout le pays.

Tandis que nous examinons la situation internationale, nous devons également prêter attention à notre propre organisation. La démocratisation mondiale doit aller de pair et sans plus tarder avec la démocratisation de l'ONU.

Dans son livre « *La reinención de la ONU: una propuesta* », notre camarade et ami, l'ancien Président de l'Assemblée générale, le père Miguel d'Escoto Brockmann – qui est parmi nous aujourd'hui – déclare qu'il est urgent de donner tout son sens à la démocratie et à l'indépendance à l'ONU, afin que les opinions de tous puissent être entendues, et que ces opinions comptent vraiment dans le processus de prise de décisions et ce, sans exclusivité.

Cette idée qu'a fait sienne notre gouvernement de réconciliation et d'unité nationale, se traduit par des propositions concernant la Charte des Nations Unies, le Statut de la Cour internationale de Justice, et le Statut du tribunal international de justice climatique et de protection de l'environnement ainsi que par une proposition d'élaboration d'un projet de déclaration universelle relative au bien commun de la Terre Mère et de l'humanité.

Réinvention et refondation sont des concepts clefs qui peuvent ouvrir la voie à un système international fondé sur un authentique multilatéralisme, en harmonie avec les mutations qu'a connues le monde au cours des dernières décennies. Il nous faut redonner au droit international et aux droits des peuples une véritable dimension politique.

Les sociétés développées sont plongées dans le désespoir en raison du chômage, de l'absence de sécurité sociale, de l'insolvabilité financière, du recul des droits du travail acquis de haute lutte et de l'incertitude face à l'avenir. Les guerres d'agression sans aucune assise politique ou morale menées par certaines puissances mondiales provoquent des destructions matérielles et d'immenses souffrances humaines. Aucune reprise économique et financière n'est en vue; bien au contraire, les spécialistes prévoient une récession encore plus grave que celle que nous avons connue récemment.

Où trouver les solutions urgentes dont nous avons tant besoin? Où retrouver l'espoir de voir s'instaurer un monde présent et futur différent où la paix règne entre les États et les nations, où les efforts de

développement et les formidables progrès scientifiques et technologiques sont équitablement partagés et où, comme l'a dit le sophiste Grec Protagoras, l'homme est la mesure de toute chose?

Selon de nombreux éminents penseurs sur les réalités du monde, l'heure de la fin du modèle capitaliste mondial a sonné. Il n'y a plus de temps pour les réformes. Comme l'a dit Leonardo Boff,

« Il nous faut trouver une nouvelle façon de penser, une façon de penser fondée sur des principes et des valeurs capables de résister à une nouvelle crise de civilisation. Sinon, il nous faut accepter de prendre une voie qui mène droit au précipice. Les dinosaures ont déjà emprunté cette voie ».

Le Nicaragua est convaincu qu'un avenir meilleur est possible si seulement nous sommes capables de changer de cap et de lutter pour la justice et la paix, et si nous nous engageons en faveur du développement et de la défense du bien commun de la Terre et de l'humanité.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Basile Ikouebe, Ministre des affaires étrangères et de la francophonie de la République du Congo.

M. Ikouebe (Congo) : J'ai l'honneur de prendre la parole à cette tribune au nom du Président de la République, S. E. M. Denis Sassou Nguesso.

Au cours de la semaine écoulée, dans cette enceinte, nous avons participé à des réunions de haut niveau consacrées à des préoccupations majeures au cœur de l'action de l'ONU et des États Membres : maladies non transmissibles, situation en Libye, désertification, dégradation des sols et sécheresse dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, commémoration du dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action de Durban sur le racisme et la xénophobie, sûreté et sécurité nucléaires, terrorisme. À l'évidence, les conclusions auxquelles nous sommes parvenus à l'issue de ces réunions reflètent non seulement la volonté politique et l'engagement des États Membres d'apporter des réponses collectives à ces préoccupations, mais confortent notre foi dans le multilatéralisme.

En chœur, nous avons salué l'avènement de la République du Soudan du Sud, comme pour nous féliciter de l'aboutissement, après plusieurs années de

patience, du long et laborieux processus de négociations qui a engendré ce cent quatre-vingt-treizième État Membre de l'Organisation des Nations Unies. Tout en m'associant aux mots de chaleureuse bienvenue exprimés par les délégations qui m'ont précédé, je voudrais réitérer le soutien du Congo à ce jeune pays frère et souligner la volonté de mon gouvernement de développer avec lui d'étroites relations d'amitié et de coopération.

Depuis sa création, l'ONU s'est investie dans le dessein généreux de la libération des peuples encore sous le joug de la colonisation et de la domination. L'histoire des Nations Unies se confond avec l'émancipation des peuples. Le temps est donc venu de rendre justice aux aspirations légitimes du peuple palestinien. Le Congo voudrait à cet égard fonder l'espoir de voir l'émergence d'un État palestinien souverain et maître de son destin au sein de cette grande famille universelle dans des frontières sûres et garanties et vivant en paix aux côtés de l'État d'Israël, dans un esprit de bon voisinage et de coopération.

S'agissant de la situation en Libye, notamment ses conséquences dans la sous-région, il nous faut convenir que le rétablissement de la paix et de la sécurité reste l'une des grandes priorités. C'est pourquoi je voudrais exprimer le soutien de mon gouvernement à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye.

Le Congo qui s'est investi aux côtés des autres États africains membres du Comité ad hoc de haut niveau de l'Union africaine dans la recherche d'une solution pacifique à la crise libyenne, exhorte les autorités du Conseil national de transition (CNT) à tenir leurs engagements, notamment en ce qui concerne la préservation de l'unité nationale et l'implication de toutes les parties prenantes libyennes, sans exception aucune, dans la reconstruction du pays, la protection des étrangers, et particulièrement des travailleurs migrants africains, et l'ouverture d'un processus politique de sortie de crise inclusif.

Dans notre voisinage immédiat, en République démocratique du Congo et au Cameroun où se tiendront dans quelques semaines des élections majeures, ma délégation forme le vœu de voir ces scrutins se dérouler sans heurts, dans la quiétude et la paix, pour renforcer l'enracinement de la démocratie et la stabilité politique.

L'intolérable situation de non-État en Somalie et la poursuite de la guerre civile depuis vingt ans, à

laquelle s'ajoute une crise humanitaire sans précédent, interpellent une fois de plus la communauté internationale. Nous encourageons le Gouvernement fédéral de transition à poursuivre et à renforcer ses efforts de paix dans le cadre de l'Accord de Djibouti, avec tous les groupes désireux de coopérer et de renoncer à la violence armée. C'est ici le lieu de saluer l'action de la Mission de l'Union africaine en Somalie qui a permis notamment de sécuriser Mogadiscio.

M. Körösi (Hongrie), Vice-Président, assume la présidence.

Nous nous félicitons de l'élan de solidarité internationale en faveur de la Corne de l'Afrique. À l'unisson de cet élan, le Congo a apporté une contribution en faveur des victimes de la sécheresse.

Le Président a à juste titre placé « Le rôle de la médiation dans le règlement des différends par des moyens pacifiques » au centre du débat général. Pour la prévention et le règlement des conflits, il s'agit en effet d'un outil indispensable qui a fait ses preuves en tout temps et sous toutes les latitudes.

L'expérience de la médiation en Afrique depuis les indépendances des États africains est riche d'enseignements sur le rôle de ce mécanisme dans le règlement de nombreuses crises internes ou de conflits interétatiques que nos pays ont connus. À l'époque, l'Organisation de l'unité africaine y recourait de façon quasi systématique. Aujourd'hui, l'Union africaine continue d'en expérimenter les vertus. Au-delà, la médiation s'inscrit dans la perspective de la culture et de la tradition africaines du dialogue. C'est en puisant à la source même de cette tradition que le Congo est parvenu à instaurer un dialogue interne productif qui lui a permis de surmonter les turbulences sociopolitiques des années 90.

Les dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies consacrent l'obligation des États Membres de rechercher, dans tout différend,

« la solution, avant tout, par voie de négociation, d'enquête, de médiation, de conciliation, d'arbitrage, de règlement judiciaire, de recours aux organismes ou accords régionaux, ou par d'autres moyens pacifiques de leur choix ».

Ces dispositions offrent ainsi de larges possibilités de choisir les moyens appropriés de règlement pacifique.

De nos jours et plus que jamais, la recherche de la paix par des voies négociées demeure le seul moyen

susceptible de garantir une paix durable. Le recours à la menace ou à l'emploi de la force ne devrait être envisagé qu'après avoir épuisé toutes les solutions politiques possibles. Il en découle que le Conseil de sécurité devrait strictement circonscrire les conditions dans lesquelles le recours à la force est autorisé, pour éviter toute manipulation, tout dérapage.

Dans le même ordre d'idées, l'instrumentalisation de la justice internationale, devenue une arme politique visant particulièrement l'Afrique, traduit une dérive dangereuse qu'il faut corriger.

Au-delà du thème central, cette session se tient, comme les précédentes, à une période de notre histoire commune où l'ONU est résolument mobilisée autour des trois piliers de son action, à savoir la paix et la sécurité internationales, le développement économique et le développement durable, ainsi que son pendant, la protection de l'environnement et les droits de l'homme. Au regard de la conjugaison des défis anciens et nouveaux que l'ONU est appelée à relever, son adaptation aux nouvelles réalités de notre monde est devenue un impératif d'efficacité, mais aussi de légitimité.

La réforme de l'ONU est donc urgente. Elle doit se fonder sur des principes de démocratie, de justice et d'égalité. La position de l'Union africaine sur la réforme du Conseil de sécurité est bien connue dans cette enceinte. Cette réforme participera de la volonté de l'ensemble des États Membres de faire de notre Organisation une institution porteuse des valeurs de modernité et ouverte sur l'avenir.

En effet, la place centrale de l'ONU dans la conduite des affaires du monde, pour être effective et efficace, suppose que les États Membres parviennent à réaliser une réforme qui rétablisse, d'abord, le rôle central de l'Assemblée générale en tant qu'organe délibérant le plus représentatif, et ensuite, favorise la participation d'un plus grand nombre de pays en développement au processus de prise de décisions.

Parmi les défis mondiaux identifiés par les chefs d'État et de gouvernement au Sommet du Millénaire en septembre 2000, figurent le développement durable et la protection de l'environnement. Ces questions occupent une grande place dans les négociations multilatérales depuis plusieurs années et influencent la mise en œuvre des deux Conventions-cadre des Nations Unies sur l'environnement.

Les causes des changements climatiques, tout comme leurs conséquences sur la vie humaine et l'environnement, sont bien connues. Quelles que soient les justifications, la pollution de l'environnement résulte de l'action de l'homme. Devant cette situation, les négociations sur un accord post-Kyoto sur le climat devraient aboutir, nous l'espérons, à l'adoption, lors de la dix-septième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui va se tenir bientôt à Durban, d'un instrument international qui pourrait être ouvert à la signature à la Conférence de Rio+20.

En Afrique centrale, les pays du bassin forestier du Congo se sont engagés, quant à eux, à gérer durablement leurs forêts à travers l'aménagement forestier durable, la conservation, la certification forestière, la lutte contre les coupes frauduleuses de bois, la bonne gouvernance forestière, la rationalisation progressive de l'industrie du bois et la mise en œuvre du processus de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD plus). Il en résulte donc des taux de déforestation très bas, et cet effort devra se poursuivre. Cela représente une importante contribution de l'Afrique centrale à l'effort global de réduction des émissions de gaz à effet de serre, effort que la communauté internationale devrait appuyer et encourager.

À l'initiative de la République du Congo, le premier sommet des trois bassins forestiers tropicaux du monde s'est tenu à Brazzaville du 29 mai au 3 juin 2011. Ce sommet, qui a réuni les pays des bassins de l'Amazonie, de l'Asie du Sud-Est et du Congo, a décidé de conclure un accord de coopération entre ces trois bassins forestiers tropicaux, avec l'appui des organismes des Nations Unies et d'autres partenaires. Cet accord devra être signé à Rio de Janeiro en juin 2012, en marge de la Conférence sur le développement durable. À cet égard, je voudrais exprimer la reconnaissance du Gouvernement congolais au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, pour le soutien qu'il apporte personnellement à cette initiative.

Comme les Membres le savent, la conservation et la gestion durable des forêts nécessitent des moyens humains, matériels et financiers considérables dont ne disposent pas les pays forestiers en développement. Ces pays attendent désespérément le déblocage des fonds de démarrage rapide que les pays développés ont annoncés à Copenhague, et la concrétisation des

sources financières innovantes, prévisibles et pérennes arrêtées à Cancún, ainsi que le transfert de technologies et le renforcement des capacités.

En évoquant ces enjeux climatiques et environnementaux, je ne puis m'empêcher d'avoir une pensée pour Wangari Maathai qui nous a quittés hier. Je m'incline devant la mémoire de la première femme politique africaine ayant obtenu le prix Nobel de la paix, dont le monde se souviendra comme une militante à l'avant-garde de la lutte pour la protection de l'environnement. Son engagement pour la reforestation et la restauration de la biodiversité lui a valu la reconnaissance des pays d'Afrique centrale, qui l'ont désignée Ambassadrice de bonne volonté pour le bassin forestier du Congo. Je voudrais saisir cette occasion pour adresser mes condoléances les plus attristées au Gouvernement et au peuple kenyans, ainsi qu'à la famille de l'illustre disparue.

Les événements qui se produisent dans le monde arabe sont pleins d'enseignements, comme l'ont été les formidables changements qui ont bouleversé le paysage de l'Europe après la chute du Mur de Berlin en 1989. Partout, l'hymne de la liberté et de la démocratie a été entonné. Nous savons que le renversement d'un régime politique ne confère pas nécessairement la liberté et la démocratie. Celles-ci se conquièrent et se nourrissent d'autres conquêtes qui ne sauraient être imposées de l'extérieur. Le monde a changé, et il nous faut nous rendre à l'évidence de ces nouveaux défis géopolitiques qui ont favorisé l'émergence de nouvelles forces sur la scène internationale. Ici à l'ONU prospère la libre expression. Que la démocratie ne s'arrête pas à son seuil. L'ONU doit être ce sanctuaire des constructeurs de l'avenir. Ainsi émergera un monde plus sûr, plus juste et plus prospère pour tous.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Angola, M. Georges Rebelo Chikoti.

M. Chikoti (Angola) (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : Je saisis tout d'abord cette occasion pour féliciter le Président de l'Assemblée générale de son élection à la présidence de la soixante-sixième session de l'Assemblée et l'assurer de l'appui et de la coopération de l'Angola en vue de mener à bien les travaux de la présente session. Je tiens aussi à exprimer ma gratitude à son prédécesseur, M. Joseph Deiss, pour la compétence et

l'impartialité avec lesquelles il a conduit les travaux de l'Assemblée à sa soixante-cinquième session.

Je voudrais également féliciter le Secrétaire général de sa nomination et l'assurer de l'appui de mon gouvernement. Nous souhaitons qu'il mène à bien sa mission très complexe et exigeante au service de la paix et de la coopération entre les États, un pilier du mandat consacré par la Charte des Nations Unies.

Nous félicitons la République du Soudan du Sud pour son admission à l'Organisation des Nations Unies. Nous souhaitons au Soudan du Sud un avenir pacifique et prospère. Le Gouvernement angolais est prêt à contribuer aux efforts déployés par ce nouvel État pour consolider son indépendance et son développement socioéconomique.

Nous saluons également la création d'ONU-Femmes. Nous sommes certains que cette Entité favorisera la promotion et l'autonomisation de la femme et lui garantira l'exercice de ses droits légitimes.

La présente session de l'Assemblée générale se tient à un moment particulièrement complexe dans la situation internationale, marquée par un si grand nombre de crises qu'il n'est selon moi pas exagéré de dire qu'elles mettent en question les fondements mêmes de notre Organisation internationale. Si nous devions les énumérer, sans en épuiser la liste, nous pourrions évoquer la crise économique et financière actuelle, qui a entraîné la plus grave crise sociale qu'ait connue notre génération; une dangereuse crise environnementale dont nous ne pouvons prévoir les effets sur l'avenir de l'humanité, qui risquent d'être irréversibles à moins que l'ensemble de la communauté internationale n'applique immédiatement des mesures hardies; et une escalade générale de la violence et l'éclatement de conflits qui, conjugués à la crise environnementale, ont déclenché la plus grave crise humanitaire que l'humanité ait connue depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. En bref, nous vivons à une époque dangereuse marquée par la conjugaison de facteurs qui menacent la stabilité, la paix et la sécurité dans le monde.

L'analyse de la situation internationale actuelle faite par la majorité des orateurs qui m'ont précédé, et à laquelle je souscris, représente un appel à notre responsabilité collective.

La crise économique et financière actuelle est particulièrement inquiétante car elle a frappé la quasi-totalité des États du monde, en particulier les pays en

développement, et a eu des incidences graves sur la stabilité politique et la cohésion sociale.

Nous devons donc trouver de toute urgence des solutions à ces problèmes. Il faudra pour cela renforcer la coopération internationale en veillant à assurer plus de justice et d'égalité. Il est également urgent de prendre des mesures visant à approfondir les réformes économiques au niveau national qui favorisent la croissance économique et le développement social.

L'Angola est très durement touché par la crise économique et financière internationale. Nous avons donc pris un ensemble de mesures en vue d'en atténuer les effets les plus négatifs. Sans compromettre le maintien de l'équilibre macroéconomique, nous avons consacré des ressources importantes au développement social et à la lutte contre la pauvreté.

Le thème de la présente session de l'Assemblée générale – « Le rôle de la médiation dans le règlement des différends par des moyens pacifiques » – traduit la vive préoccupation de la communauté internationale quant à la nécessité d'adopter une approche intégrée pour régler les conflits qui la touchent. C'est pourquoi il est nécessaire de déployer des efforts de médiation après qu'un conflit a éclaté. La prévention des conflits doit être l'élément central de la gestion de la situation dans tout foyer de tension.

Le respect des droits fondamentaux et des libertés fondamentales, l'état de droit et la bonne gouvernance sont des éléments essentiels pour s'assurer que toutes les sociétés puissent vivre en paix et en harmonie. Ils sont également les garants d'une prévention efficace de conflits.

Je voudrais citer d'autres facteurs qui contribuent aussi beaucoup à la propagation des conflits. Je fais référence ici à l'ingérence étrangère qui, en violation flagrante du droit international, entrave souvent les efforts de médiation et de règlement pacifique des conflits et empêche de les régler.

L'Angola a payé un lourd tribut à une telle ingérence, qui, pendant trop longtemps, a aggravé un conflit fratricide que les Angolais ont finalement pu régler et surmonter de manière judicieuse, avec magnanimité, équité et sans exclusive grâce au rôle mobilisateur de notre président. Le rôle joué par l'Angola et sa contribution à la paix interne et régionale doivent être envisagés dans le cadre plus large du règlement des conflits. À cet égard, la mise en œuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de

sécurité, texte historique, a conduit à l'indépendance de la Namibie et créé les conditions nécessaires à la coexistence pacifique dans une région qui avait fait face à des formes extrêmes d'hostilité et constituait une menace permanente à la paix mondiale.

Mû par un esprit fraternel, le Gouvernement angolais n'a épargné aucun effort pour mener à bien sa politique de véritable réconciliation, qui a permis à tous les Angolais ayant pris part au conflit de se réconcilier. Nous avons réellement investi dans la paix, ce qui a été un facteur décisif dans le processus de reconstruction après le conflit. L'Angola a servi de référence pour le règlement de plusieurs conflits sur le continent africain. En outre, nous avons tout mis en œuvre pour partager nos expériences avec d'autres peuples et pays.

S'agissant toujours du règlement des conflits, il faut renforcer le rôle du multilatéralisme tout en garantissant le respect du principe de responsabilités et dividendes partagés, en reconnaissant les intérêts légitimes de toutes les parties et la tenue de consultations et d'un dialogue pour envisager des solutions applicables aux problèmes liés à la paix et à la sécurité internationales.

Il convient donc de rappeler les instruments de la coopération entre le Conseil de sécurité et l'Union africaine, ainsi que le rôle de l'ONU et des institutions régionales dans la prévention et le règlement des conflits. Il est impératif de renforcer l'action des organisations régionales dans la gestion des situations qui pourraient menacer la paix et la sécurité. À cet égard, le Conseil de sécurité a pour tâche principale de prévenir et de régler les conflits et de préserver la paix, conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par la Charte des Nations Unies.

Le thème qui est au cœur de notre débat met en lumière la nécessité de réformer le Conseil de sécurité, y compris d'assurer une représentation équitable des régions et d'accroître le nombre de membres permanents, de façon à adapter le Conseil aux réalités contemporaines.

S'agissant de la coopération au niveau régional, l'Angola est membre de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, de la Commission du golfe de Guinée et de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP). Cette dernière a, avec plus plusieurs partenaires, suivi les principes de la diplomatie préventive pour trouver

des solutions pacifiques aux diverses crises qui se sont produites.

En ce qui concerne la crise constitutionnelle à Madagascar, grâce à la médiation de la SADC, toutes les parties concernées ont signé récemment la feuille de route pour la mise en œuvre du processus de réconciliation, qui devrait aboutir à l'organisation d'élections et au rétablissement de l'ordre constitutionnel. Une percée importante a ainsi été réalisée, ce dont l'Angola se félicite.

La Guinée-Bissau, pays frère et partenaire au sein de la Communauté des pays de langue portugaise, a fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'Angola. Dans le cadre de la CPLP, l'Angola et d'autres États membres se sont efforcés de nouer un partenariat stratégique avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, sous la coordination de l'ONU, afin de rétablir la stabilité politique dans le pays, de manière qu'il puisse procéder à de grandes réformes structurelles, notamment dans les secteurs de la défense et de la sécurité. Nous saluons l'évolution positive de la situation observée actuellement dans le pays, et encourageons les autorités de la Guinée-Bissau à poursuivre avec énergie le processus de stabilisation.

La sécheresse dans la Corne de l'Afrique préoccupe profondément mon pays et la communauté internationale tout entière. Les conséquences de la sécheresse en Somalie sont ressenties avec encore plus d'acuité du fait de la prévalence du conflit armé, qui aggrave la crise humanitaire, choque la conscience du monde et ne pourra cesser sans une intensification des efforts de la communauté internationale en ce sens. L'Angola s'est associé aux initiatives internationales d'assistance humanitaire qui sont en cours et participe à la recherche de solutions politiques visant à mettre un terme au conflit armé et à offrir de nouvelles perspectives d'un avenir meilleur au peuple somalien.

Pour ce qui est de la situation en Libye, le Gouvernement angolais espère que la population libyenne retrouvera très bientôt la stabilité, ce qui présuppose qu'elle exerce librement ses droits démocratiques. À cet égard, l'Angola exhorte le Conseil national de transition à promouvoir une véritable réconciliation nationale et à former un gouvernement inclusif, deux conditions indispensables pour que la Libye retrouve la place qui lui revient sur les échiquiers africain et international. Cela étant, nous devons tirer les leçons du passé pour instaurer une

coopération plus efficace entre les partenaires extérieurs et l'Union africaine dans la recherche de solutions conjointes fondées sur le droit international et le respect mutuel.

L'Angola reste préoccupée par le peu de progrès réalisés dans le règlement du problème du Sahara occidental, qui occupe toujours une place importante dans l'ordre du jour international. Nous appelons les parties au conflit à reprendre les négociations, sous les auspices de l'ONU et de l'Union africaine, afin que la population du Sahara occidental puisse exercer son droit à l'autodétermination.

La situation au Moyen-Orient, notamment dans les territoires palestiniens, est l'un des problèmes les plus graves auxquels la communauté internationale soit confrontée. L'Angola observe avec une grande inquiétude l'escalade du conflit et l'absence de progrès sur la voie d'une solution à la question palestinienne. Conformément à la position générale de la communauté internationale en la matière, mon pays est favorable à la création d'un État palestinien indépendant, vivant côte à côte avec l'État d'Israël, dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

Comme lors des sessions précédentes, la soixante-sixième session de l'Assemblée générale se penchera sur la question du blocus imposé à Cuba, qui viole les règles du libre échange international. Certes, de timides mesures ont été prises pour normaliser la situation, mais l'Angola réaffirme sa position de principe, selon laquelle il faut mettre un terme au blocus contre Cuba.

L'Angola contribue à la recherche de solutions aux problèmes les plus pressants. Au sein de la communauté internationale au sens large, nous nous efforçons de coopérer avec tous les pays sur la base du respect mutuel et d'intérêts communs, en défendant les idéaux les plus nobles de paix et de coopération pour le développement. Nous continuerons sur cette voie, fermement convaincus que la défense et la promotion de ces principes contribuent au développement et à l'avancement de tous les peuples.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République des Îles Marshall.

M. Silk (Îles Marshall) (*parle en anglais*) : Au nom du Président Jurelang Zedkaia, je tiens à présenter les salutations chaleureuses de la République des Îles

Marshall à l'Assemblée générale. Les Îles Marshall souhaitent également la bienvenue au Soudan du Sud, le tout dernier Membre de l'Organisation.

Les Îles Marshall félicitent le Secrétaire général de faire du désarmement nucléaire et de la sécurité nucléaire l'une des plus hautes priorités de l'ONU pendant son second mandat. Il y a 57 ans, à l'aube de la guerre froide, la population marshallaise se trouvait sous la tutelle de l'Organisation des Nations Unies. Les dirigeants des Îles Marshall ont demandé à l'ONU de mettre fin aux essais d'armes nucléaires. L'ONU a répondu en adoptant en 1954 la résolution 1082 (XIV) et en 1956 la résolution 1493 (XVII) du Conseil de tutelle. Ayant obtenu l'assurance de notre protection, l'ONU et son autorité administrante, les États-Unis, ont fait exploser 67 armes nucléaires de longue portée dans les Îles Marshall. Pendant des décennies, les dirigeants des Îles Marshall sont retournés à l'ONU pour évoquer les effets continus de ces essais – le cancer, la peur et un exil perpétuel de notre patrie – et d'une science dont les objectifs ne cessent de fluctuer.

Il y a trois semaines, les dirigeants du Forum des îles du Pacifique ont, dans leur communiqué, non seulement reconnu la responsabilité particulière des États-Unis d'Amérique, mais également convenu d'appuyer les Îles Marshall à l'ONU, notamment s'agissant d'examiner la question figurant dans le rapport du Secrétaire général. Il incombe de toute évidence à l'ONU de reconnaître et de traiter les effets nocifs des essais nucléaires effectués sous sa surveillance et les parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ont déjà admis qu'elles avaient une responsabilité particulière à cet égard.

L'année dernière, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de faire rapport sur les effets des rayonnements ionisants dans les Îles Marshall. Ce rapport donne aux Îles Marshall, aux États-Unis et à l'ONU la possibilité de mieux comprendre notre passé, de fermer ce triste chapitre de notre histoire et de commencer à comprendre comment la communauté internationale peut nous aider à faire face aux futurs problèmes de décontamination. La participation de l'ONU est fondamentale à cet égard.

Je suis malheureusement inquiet que le Secrétaire général n'ait à ce jour toujours pas saisi cette occasion cruciale. Le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, qui a été invité à contribuer aux efforts du Secrétaire

général pour élaborer un rapport, a déclaré que le libellé du mandat confié par l'Assemblée générale n'était « pas satisfaisant » et était « apparemment une erreur » (*A/66/46, par. 13*), qu'il fallait le corriger officiellement.

Cette réaction ne témoigne pas seulement d'un manque de sensibilité, elle révèle aussi qu'il est possible que l'ONU elle-même n'ait pas encore assumé les décisions qu'elle a prises il y a 60 ans en matière de sécurité nucléaire, ou qu'elle ne les ait pas même seulement reconnues. Cette approche négative pourrait interdire les efforts visant à appeler l'attention de cette instance sur les travaux scientifiques importants qui ont été conduits pour évaluer les conséquences des essais nucléaires effectués aux Îles Marshall.

Nous espérons que l'ONU aura le courage et la volonté de laisser le passé derrière elle et de faire évoluer la situation au lieu de continuer à se laisser contrôler par l'histoire et de trouver des excuses. Comme je l'ai dit plus tôt, pendant des décennies, les dirigeants des Îles Marshall sont revenus à l'ONU pour soulever à plusieurs reprises la question du legs des essais nucléaires dans notre pays. J'espère voir un jour une nouvelle génération de dirigeants des Îles Marshall venir dans cette enceinte non pas pour parler de ce triste legs, mais pour affirmer que le travail a été fait et que tout va bien.

Les effets nocifs des essais nucléaires ne sont pas le seul legs historique laissé par les acteurs internationaux dans les Îles Marshall. Les engins non explosés de la Deuxième Guerre mondiale et les fuites de pétrole sont des problèmes persistants pour nos communautés des îles périphériques. Ils mettent en péril notre sécurité humaine, notre santé publique et la sécurité de notre environnement. Nous nous félicitons de l'attention portée par les dirigeants du Forum des îles du Pacifique, et nous nous associons à son appel à l'aide des organismes internationaux et des partenaires de développement.

La République des Îles Marshall n'est pas seulement un petit État insulaire; nous sommes une vaste nation océanique. Pris dans son ensemble, le paysage océanique des îles du Pacifique représente 10 % de la superficie du monde et il est quatre fois plus grand que l'Europe. La manière dont nous gérons notre espace maritime est donc un élément central de nos aspirations fondamentales au développement, et elle a des répercussions importantes sur la santé des océans mondiaux.

Il n'est plus possible que les engagements pris à l'échelle internationale pour assurer une gestion durable des pêcheries et pour promouvoir visiblement nos aspirations au développement recueillent simplement de bonnes paroles, pour être ensuite ignorés par nos partenaires dans les processus régionaux, y compris la Commission des pêches du Pacifique occidental et central. Les Îles Marshall ne reçoivent qu'un penny de bénéfice pour chaque dollar de la valeur marchande de leur thon du Pacifique. Les mesures de conservation prises par les parties à l'Accord de Nauru, notamment le Système de contingentement des jours de pêche et la fermeture de la haute mer à la pêche hauturière, doivent être mises en œuvre par nos partenaires, non seulement afin de réduire la pression sur les stocks de poissons surpêchés, mais aussi pour nous assurer notre juste place en tant qu'acteur économique à part entière.

Il y a 20 ans, les dirigeants mondiaux réunis à Rio de Janeiro ont établi une norme internationale élevée pour le développement durable, élaborant une gamme de stratégies et d'engagements. L'année prochaine, la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques – l'examen Rio+20 – ne doit pas seulement axer sa réflexion sur le passage à une économie verte mondiale, mais aussi accorder une attention particulière à l'« économie bleue » mondiale – une économie qui définit des objectifs spécifiques, mesurables et assortis de délais pour garantir la viabilité des océans mondiaux et de leurs stocks de poissons, notamment dans les régions où s'éparpillent des petits États insulaires comme le mien. Il est nécessaire de s'engager davantage à respecter les temps de fermeture de la haute mer à la pêche hauturière dans les zones ciblées du monde, assurant ainsi une gestion durable des pêcheries, comme nous le faisons déjà dans le Pacifique. L'heure n'est plus aux grandes phrases creuses. Les dirigeants doivent répondre en agissant au lieu de continuer à négliger les océans mondiaux.

Les Îles Marshall sont vivement félicitées de la visite du Secrétaire général, ce mois-ci, dans la région du Pacifique. Le Secrétaire général a pu constater par lui-même la vulnérabilité des États insulaires de faible altitude et la menace qui en résulte pour leur existence. Il a légitimement mis en demeure les dirigeants du monde de faire quelque chose. Des risques autrefois abstraits et lointains sont sur le point de devenir réalité.

Les négociations internationales sur le climat courent un grave risque d'entrer dans une phase

d'impasse politique. Les négociateurs ont passé plus de deux décennies à des processus compliqués qui ont donné peu de résultats en termes d'action politique pour atténuer le problème des changements climatiques. Souvent bloquée par une poignée de pays, la communauté internationale demeure incapable de s'engager en faveur d'objectifs de réduction des émissions suffisants pour assurer la survie des Îles Marshall et d'autres nations de faible altitude.

Les Îles Marshall ne peuvent plus attendre. Nous choisissons désormais des manières originales de donner un caractère d'urgence à nos négociations rompues et de prendre des initiatives concrètes pour répondre aux menaces et aux risques auxquels nous faisons face. Premièrement, les Îles Marshall se sont associées au Gouvernement mexicain pour exhorter l'ONU, à la prochaine Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, à envisager un vote en dernier recours. Deuxièmement, en juillet, nous nous sommes associés à nos collègues des petits États insulaires en développement du Pacifique pour inciter le Conseil de sécurité à reconnaître que les changements climatiques constituent désormais une menace irréfutable à la paix et à la sécurité internationales.

Nous lançons de nouveau un appel au Secrétaire général pour qu'il fasse rapport sur ces menaces. On ne saurait laisser prévaloir des différends mineurs concernant les forums et les mandats aux dépens de l'existence de notre pays. Tous les organes de l'ONU doivent désormais s'occuper activement de la question. Nous n'avons pas besoin de compassion, il nous faut des solutions et de l'innovation sur le plan politique.

Troisièmement, les Îles Marshall étudient attentivement différentes options pour clarifier les obligations internationales pertinentes relatives aux changements climatiques et les incidences de ces derniers sur notre statut d'État. En collaboration avec notre proche voisin, la République des Palaos, nous sommes résolus à demander des avis consultatifs juridiques aux tribunaux internationaux afin de déterminer les principes juridiques internationaux qui s'appliquent aux questions liés à notre survie et notre sécurité dans le contexte du risque climatique. Nous avons également décidé de travailler avec les Palaos et d'autres pays vulnérables et de faible altitude pour collaborer et promouvoir notre propre accord juridiquement contraignant sur le climat. Nous, les plus vulnérables, devons agir lorsque d'autres n'ont pas la volonté politique de le faire.

En tant que leader économique mondial non négligeable, Taiwan peut apporter une contribution substantielle à la communauté internationale. La République des Îles Marshall se félicite de l'intensification du dialogue sur les questions essentielles intéressant les deux rives du détroit de Taiwan. Cette amélioration de la situation mérite d'être reconnue par la communauté internationale. L'objectif principal de l'Organisation des Nations Unies étant de maintenir la paix internationale, le monde ne peut se permettre d'ignorer les efforts importants consentis par Taiwan pour promouvoir la paix et la stabilité dans la région Asie-Pacifique, notamment pour ce qui est des changements climatiques.

En 2009, l'Organisation mondiale de la Santé a invité Taiwan à participer à ses travaux en tant qu'observateur, ce qui a eu un effet bénéfique sur les progrès médicaux dans le monde, en particulier pour les maladies non transmissibles, et sert également de modèle efficace pour élargir la participation de ce pays à d'autres organisations clefs. Nous prions instamment l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres de tenir compte de ce modèle et de mettre au point des moyens efficaces pour permettre à Taiwan de participer aux institutions spécialisées, notamment à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à l'Organisation de l'aviation civile internationale.

Le Conseil de sécurité doit devenir un organe efficace et contemporain. Il faut modifier sa structure pour tenir compte des nations dont la taille, le rôle de chef de file et les responsabilités – en particulier le Groupe des quatre (Japon, Allemagne, Inde et Brésil) – justifient une présence permanente au Conseil. Davantage d'efforts devraient être faits pour que l'Afrique et les petits pays, dont les États insulaires, y aient davantage accès et puissent faire mieux entendre leur voix.

L'Assemblée générale a été témoin d'un moment historique la semaine dernière, lorsque, pour la première fois, le débat général a été ouvert par une femme, à savoir la Présidente Rousseff du Brésil. Les Îles Marshall se félicitent que le Secrétaire général accorde de nouveau une attention prioritaire à la question de l'égalité des sexes, avec une institution ONU-Femmes renforcée, en particulier dans le Pacifique.

Le message pour les armes nucléaires, la sécurité internationale et les changements climatiques est le

même : le droit international n'est pas une promesse vide de sens.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Antoine Gambi, Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine.

M. Gambi (République centrafricaine) : Je voudrais tout d'abord adresser, au nom de S. E. le général d'armée François Bozizé, Président de la République centrafricaine, Chef de l'État, que j'ai l'honneur de représenter ici, mes sincères félicitations au Président pour sa brillante élection à la présidence de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale. Il peut être assuré de notre pleine et entière disponibilité à coopérer avec lui pour la réussite de sa lourde mission. Il y a lieu également de rendre un hommage mérité à son prédécesseur, S. E. M. Joseph Deiss pour le talent et le dévouement dont il a su faire montre dans la conduite de nos travaux, tout au long de la soixante-cinquième session. À S. E. M. Ban Ki-Moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, j'adresse mes chaleureuses félicitations pour sa reconduction à la tête de notre Organisation.

Enfin, la République centrafricaine se félicite de l'entrée du nouvel État voisin et frère du Soudan du Sud à l'Organisation des Nations Unies en tant que cent quatre-vingt-treizième État Membre.

En proposant comme thème directeur du débat général de la soixante-sixième session « Le rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différents », le Président a inscrit nos délibérations au cœur des problèmes qui préoccupent actuellement la communauté internationale. La préservation de la paix et de la sécurité internationales dans le monde, faut-il le rappeler, reste la vocation première de notre Organisation. Et la médiation demeure encore pour les États Membres un outil indispensable dans le règlement pacifique des conflits. La République centrafricaine reste attachée aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies qui consacre les textes relatifs au règlement pacifique des conflits au premier rang desquels figurent la médiation et la prévention.

De nombreux défis interpellent la communauté internationale auxquels nous devons apporter des réponses adaptées en vue de construire ensemble un monde meilleur.

Nous accordons une attention toute particulière à la question des changements climatiques et de l'environnement. La protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques constituent un défi de taille et une priorité pour la communauté internationale, de par les risques de tous ordres que ces changements font planer sur les écosystèmes et les économies.

La célébration, l'année prochaine, du vingtième anniversaire du premier Sommet planète Terre sur le développement durable sera consacrée aux forêts. Les forêts tropicales, dont celles de la République centrafricaine, sont exposées aux différentes activités nuisibles et destructives liées à la pression des problèmes sociaux et aux calamités naturelles. Les pays considérés ont reconnu la nécessité de formuler des politiques d'aménagement pour la conservation de leur biodiversité tant floristique que faunique dans ces régions.

En outre, la sécheresse qui sévit dans la corne de l'Afrique, où environ 12 millions de vies humaines sont menacées, est une source de préoccupation majeure, qui nécessite une grande mobilisation de la communauté internationale.

Cette problématique renvoie à la question de la sécurité alimentaire. La République centrafricaine appuiera une résolution sur le développement alimentaire, dont certaines dispositions seront intégrées, au long de l'année, dans les diverses résolutions de l'Assemblée générale et d'autres réunions de l'Organisation des Nations Unies.

La non-prolifération des armes nucléaires ainsi que le désarmement restent une priorité. La République centrafricaine accueille avec satisfaction le regain d'intérêt qu'accorde la communauté internationale au désarmement. Forts préoccupés par le péril nucléaire qui menace l'humanité tout entière, les États non dotés de cette arme sont en droit de demander à ceux disposant de la puissance nucléaire d'assumer pleinement la responsabilité qui leur incombe en mettant en œuvre des mesures concrètes pour un réel désarmement nucléaire. La République centrafricaine, en ce qui la concerne, ne ménagera aucun effort pour appuyer toute initiative de l'Organisation des Nations Unies allant dans ce sens.

Aujourd'hui encore, le terrorisme demeure un fléau pour la communauté internationale. Dans sa résolution 1963 (2010), le Conseil de sécurité a déclaré son intention de convoquer, le 28 Septembre 2011, une

réunion spéciale du Comité contre le terrorisme (CCT), ouverte à l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour marquer le dixième anniversaire de l'adoption de sa résolution 1373 (2001) instituant le CCT. Ce dernier, faut-il le rappeler, a beaucoup fait pour aider les États Membres à entreprendre des actions destinées à combattre ce fléau, le renforcement de l'application des normes et du contrôle des frontières, ainsi que la lutte contre le financement du terrorisme.

La République centrafricaine reste attachée aux valeurs universelles des droits de l'homme, de la démocratie et de la bonne gouvernance. Au cours de cette soixante-sixième session, elle réaffirme cette volonté à œuvrer avec les autres Membres de l'ONU pour apporter des réponses à ces fins.

La lutte contre l'impunité et les violations des droits humains est un acquis pour notre communauté. Notre souhait, c'est de la voir s'inscrire dans une approche globale qui n'entrave pas le processus de règlement politique des crises et des conflits dans le monde, et qui ne remet pas en cause les efforts régionaux et internationaux, comme l'indique la Charte des Nations Unies.

La République centrafricaine accorde une importance particulière à la réforme de notre Organisation, dans ses structures, son fonctionnement et ses méthodes de travail, ainsi que de tous ses organes. C'est la raison pour laquelle elle reste attachée à la position africaine concernant le Conseil de sécurité. En effet, à travers toutes les crises que traverse le monde, le Conseil de sécurité a imposé progressivement l'autorité de l'Organisation des Nations Unies au service de la paix et de la sécurité internationales. Son action est et demeure légitime. Son autorité sera davantage renforcée lorsque nous parviendrons à un accord sur son élargissement, ce qui permettrait de prendre en compte l'émergence de nouvelles puissances en donnant une place plus équitable à tous les continents.

Mon pays, comme beaucoup d'autres États africains, s'est engagé sur la voie de la gouvernance démocratique depuis les années 90. Des efforts ont été faits avec l'évolution du processus démocratique pour améliorer la gestion des affaires publiques au plan tant politique, qu'économique et social. Nous sommes toutefois conscients que beaucoup reste à faire dans ces domaines.

Le renouvellement de la confiance du peuple centrafricain à l'endroit de S. E. le général d'armée François Bozize Yangouvonda, Président de la République et Chef de l'État, lui donne l'occasion de poursuivre l'œuvre déjà engagée avec succès depuis l'avènement du 15 mars 2003. La République centrafricaine est déterminée à rompre avec l'instabilité et à tourner définitivement la page des soubresauts politico-militaires, ce qui lui permettra de se consacrer à sa reconstruction. Autrement dit, elle mettra tout en œuvre pour asseoir la paix, gage d'un développement durable. En effet, sans la paix et la sécurité, il ne peut y avoir de développement économique profitable à l'ensemble de la population.

C'est dans cette perspective que le Gouvernement centrafricain a organisé les 16 et 17 juin à Bruxelles en Belgique, une table ronde avec nos partenaires de développement, en vue de sensibiliser la communauté internationale aux besoins de financement des programmes du second document de stratégie de réduction de la pauvreté.

La question sécuritaire reste au centre de nos préoccupations. En effet, une partie de la population centrafricaine continue de subir l'agression des rebelles de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) de Joseph Kony. Les activités de la LRA, cruelle et barbare rébellion venant d'un pays non limitrophe de la République centrafricaine, continuent de causer des atrocités, des destructions, des pillages, des viols, des enrôlements forcés et des déportations des hommes, des femmes et d'enfants. Il faut une mobilisation de tous et une mutualisation des moyens pour définitivement éradiquer ce fléau.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement centrafricain apprécie hautement les initiatives de l'ONU, de l'Union africaine et des États-Unis d'Amérique sur la question. Il demeure convaincu que la République du Soudan du Sud rejoindra les autres pays touchés dans cette lutte sans relâche contre un ennemi transfrontalier aux ambitions floues et nuisibles à la quiétude indispensable au développement de la sous-région.

Le retrait de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad en décembre 2010, a laissé un vide sur le plan de la sécurité, que le pays essaie de combler, nonobstant ses moyens limités. Il en est de même pour la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique déployée par la Communauté

économique des États de l'Afrique centrale, dont le mandat arrive à terme fin décembre 2013.

Le renforcement des capacités de nos forces de défense et de sécurité qui doivent relayer les forces internationales est encore loin d'être concrétisé. Il y a lieu ici de remercier l'ONU, à travers son Fonds pour la consolidation de la paix, qui accompagne la République centrafricaine dans son inlassable quête de paix et de stabilité.

C'est en considération de ce qui précède que je lance de nouveau un appel à la communauté internationale pour que des actions urgentes soient menées en vue de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits en République centrafricaine. Nous saluons à l'avance toutes les volontés qui se sont manifestées et qui se manifesteront à nos côtés. En effet, nous sommes convaincus que les dividendes de cet effort profiteront aussi bien à la République centrafricaine, cœur du continent africain, qu'à toute la sous-région d'Afrique centrale.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Surujrattan Rambachan, Ministre des affaires étrangères et des communications de la République de Trinité-et-Tobago.

M. Rambachan (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais féliciter M. Al-Nasser de son élection à la présidence de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale et lui présenter les meilleurs vœux du Premier Ministre de la Trinité-et-Tobago, M^{me} Kamla Persad-Bissessar, et du Gouvernement et du peuple trinitadiens, au nom desquels je prends la parole devant l'Assemblée.

Je souhaite également la bienvenue au Soudan du Sud, en tant que tout dernier Membre de l'ONU.

Il y a plus de six décennies, les Nations Unies et résolu à préserver les générations futures du fléau de la guerre, à favoriser le progrès social et de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande et à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples, ont créé notre organisation.

En dépit des conflits qui ont menacé de réduire à néant les acquis obtenus depuis 1945, l'ONU, avec l'appui des États Membres, a enregistré des succès dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La promotion par l'ONU du principe du règlement des différends par des moyens pacifiques

est l'un des éléments importants qui a favorisé ces succès.

Le Gouvernement trinitadien souscrit sans réserve au thème choisi par le Président pour ce débat « Le rôle de la médiation dans le règlement des différends par des moyens pacifiques ». À notre avis, c'est là une occasion pour les membres de la communauté internationale de réaffirmer leur attachement à cet important principe, qui est non seulement inscrit dans la Charte des Nations Unies, mais qui est aussi largement reconnu comme faisant partie du droit international coutumier.

La Charte est le principal instrument juridique qui régit la conduite des relations internationales entre les États. En fait, l'Article 33 impose aux parties à tout différend l'obligation juridiquement contraignante d'en rechercher la solution avant tout par des moyens pacifiques. Au titre du Chapitre VII, le Conseil de sécurité a également pour obligation de recourir avant tout à des moyens pacifiques pour régler des différends susceptibles de constituer une menace contre la paix, une rupture de la paix et un acte d'agression.

Nous sommes réunis à un moment où, partout dans le monde, des peuples cherchent à jouer un rôle plus direct dans la gouvernance de leur société; à un moment où ils ne sont plus disposés à être des spectateurs silencieux de leur situation; à un moment où des citoyens ordinaires et respectueux de l'ordre sont prêts à mourir pour se libérer de la tyrannie et instaurer la démocratie; à un moment où des dirigeants non démocratiques ne sont pas acceptables; à un moment où les médias sociaux ont uni les peuples du monde dans une communauté générale qui aspire à une chose : la dignité humaine; à un moment où la soif de démocratie des peuples de nombreuses nations ne saurait être apaisée par des promesses mensongères d'une lointaine utopie. Et surtout, nous voyons comment le sentiment d'aliénation et d'impatience des jeunes met les dirigeants au défi de combler le fossé qui sépare les vieilles cultures et les modes traditionnels de gouvernance des nouvelles aspirations. L'avenir ne sera pas pacifique tant qu'on fera fi du désenchantement de la jeunesse.

La situation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord révèle une opposition croissante parmi les masses aux régimes qui foulent aux pieds les libertés fondamentales à la démocratie et ne leur permettent pas de participer à la gouvernance. Dans un monde lié par les médias sociaux, le danger d'un soulèvement

populaire qui dépasse les continents et les frontières est bien réel. C'est un type de désordre social qu'en tant que dirigeants, nous devons tous empêcher, sinon, tous nos acquis seront réduits à néant et ce pourrait être le début de l'anarchie.

À quoi tout cela tient-il? À la perception parmi les peuples qu'ils se voient refuser le droit de participer à la gouvernance politique; à la façon dont les ressources sont allouées dans leur pays; et aussi au vide spirituel qu'ils ressentent du fait qu'ils ne peuvent pas réaliser leur potentiel.

Sur le plan politique, l'époque du totalitarisme et des styles de leadership antidémocratiques est terminée. Pour ce qui est de l'utilisation des ressources matérielles de leur pays, les peuples souhaitent qu'elles soient distribuées plus équitablement et servent à améliorer les conditions de vie. Manger ne serait-ce qu'un seul repas ou recevoir des soins de base, avoir accès à l'éducation, à des transports publics et à des logements abordables comptent aujourd'hui parmi les premières priorités des peuples. En tant que dirigeants du monde, nous devons marquer une pause et trouver des réponses. Aujourd'hui plus que jamais, le monde doit allouer ses ressources de manière équitable, éthique, durable et transparente.

À l'ONU, médiation signifie généralement règlement des différends entre nations, mais la véritable médiation devrait peut-être se faire entre les générations. Les dirigeants doivent adopter des styles de gouvernement axés sur une écoute active des vues des gouvernés. Les dirigeants doivent élaborer des approches qui forgent des consensus et promeuvent la participation, car aujourd'hui, les peuples veulent avoir leur mot à dire sur la forme que prendra leur avenir. Ils veulent être les auteurs de cet avenir et ne souhaitent pas qu'il leur soit dicté. Ils veulent un destin qu'ils auront façonné, et non pas un destin qui aura été façonné pour eux.

La défaite des démons économiques et sociaux ne se produira que lorsque nous aurons au niveau national et mondial une communauté de vues, ce qui sera possible uniquement lorsque les énergies de toutes les parties prenantes seront tendues vers une même vision, une vision qui ne peut guère prospérer si on laisse pourrir des conflits internes ou externes. Cela a pour résultat d'exacerber les sentiments d'aliénation des personnes qui ont souvent recours à la violence ou à des comportements sociaux perturbateurs pour régler leurs différends.

La Trinité-et-Tobago a toujours préconisé le règlement pacifique des différends, car nous sommes favorables à un ordre international fondé sur le respect de l'état de droit. À cet égard, nous tenons pour sacrés la souveraineté territoriale des États et les droits inaliénables et les libertés fondamentales de la personne humaine. Nous considérons également que la promotion de la justice est indispensable au maintien de la paix et de la sécurité aux niveaux national, régional et mondial. Néanmoins, aucun de ces objectifs ne serait réalisable s'il n'existait pas de systèmes encourageant les États Membres à régler leurs différends par des voies pacifiques. C'est pourquoi nous avons toujours appuyé avec force la Cour pénale internationale et les autres tribunaux établis pour promouvoir la paix par le biais de la justice.

La Trinité-et-Tobago compte beaucoup pour son développement économique sur l'exploration et l'exploitation des ressources minérales et vivantes des zones maritimes situées à l'intérieur de notre juridiction nationale. Ainsi, nous avons délimité nos frontières maritimes avec les États côtiers voisins conformément aux dispositions pertinentes de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 et d'autres règles applicables du droit international. Je peux assurer l'Assemblée que cela a été fait par des moyens pacifiques, soit par le biais de négociations diplomatiques soit par une médiation, conformément aux dispositions de l'annexe VII de la Convention.

La Trinité-et-Tobago reconnaît qu'il importe de régler les différends par des moyens pacifiques. C'est pourquoi nous sommes devenus parties à plusieurs conventions pour le règlement de différends commerciaux et dans le domaine des investissements. Ces conventions ont force de loi dans notre juridiction. Par exemple, notre loi sur les sentences arbitrales étrangères de 1996 donne effet aux obligations de la Trinité-et-Tobago conformément à la Convention relative à la reconnaissance et à l'exécution des sentences arbitrales étrangères. De plus, en tant qu'État partie à la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre États et ressortissants d'autres États, nous reconnaissons que, de même que les États, les ressortissants étrangers qui investissent à la Trinité-et-Tobago doivent pouvoir avoir recours aux services de conciliation et d'arbitrage fournis par le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements, qui est une instance internationale impartiale chargée de régler les

différends potentiels relatifs aux investissements. Ces traités ont non seulement pour effet de rassurer les investisseurs, qui savent que tout différend éventuel sera réglé par le biais d'un processus objectif, mais ils encouragent également les investisseurs à faire des affaires à la Trinité-et-Tobago.

À la Trinité-et-Tobago, nous appuyons la position adoptée par la Cour pénale internationale et la Commission du droit international selon laquelle tous les États Membres doivent s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, ou de tout autre acte non conforme aux buts de l'Organisation des Nations Unies. C'est pour ces raisons que nous avons toujours soutenu que les différends frontaliers dans notre région ou dans toute autre partie du monde soient réglés par des moyens pacifiques. On se souviendra que déjà en 1970, la Trinité-et-Tobago avait facilité, par l'entremise des bons offices de notre ancien Premier Ministre, feu Eric Williams, l'accord du Protocole de Port of Spain, par lequel le Guyana et le Venezuela ont convenu d'un moratoire de 12 ans sur leur différend frontalier.

Depuis, la Trinité-et-Tobago a appuyé d'autres initiatives lancées par la Communauté des Caraïbes (CARICOM), l'Organisation des États américains et l'ONU dont l'objectif est de régler ce différend par des moyens pacifiques. Ailleurs dans notre région, nous avons encouragé le recours aux bons offices et à la médiation pour régler le différend entre le Belize et le Guyana, ainsi que les différends internes en Haïti. L'appui que nous accordons à ces initiatives régionales est conforme aux dispositions de l'Article 52 de la Charte qui envisage un rôle pour les organisations régionales dans le règlement pacifique des différends.

Par ailleurs, nous avons toujours préconisé de régler le conflit au Moyen-Orient par des moyens pacifiques. La Trinité-et-Tobago appuie la demande faite par les Palestiniens d'un État aux frontières sûres, vivant aux côtés de l'État d'Israël, dont les frontières doivent également être sûres et à l'abri des attaques terroristes. L'ONU doit continuer à jouer un rôle moteur et à œuvrer avec la Ligue des États arabes et d'autres entités au règlement de ce conflit de plusieurs décennies entre Israël et la Palestine afin d'instaurer une paix durable dans la région. Cela fait bien trop longtemps que nous sommes, comme le reste du monde, les témoins d'horribles pertes de vie et de destruction d'infrastructures qui ont, pour beaucoup de jeunes,

réduit à néant les espoirs et les perspectives d'un avenir radieux là où ils sont nés.

Les efforts que font les États aux niveaux national et régional aux fins du règlement de leurs différends mettent en lumière la responsabilité première qui leur incombe en vertu de la Charte de régler les différends pacifiquement. Ils complètent et renforcent le rôle confié à l'ONU par la Charte. La Trinité-et-Tobago se félicite donc du regain d'intérêt accordé par l'ONU à la médiation et à d'autres moyens de règlement pacifique des différends, ainsi qu'il ressort du rapport du Secrétaire général du 8 avril 2009 (S/2009/189) ainsi que de l'adoption le 22 juin 2011 par l'Assemblée générale de sa résolution 65/283, intitulée « Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends, la prévention et le règlement des conflits ».

Dans le cadre de sa contribution au débat général l'année dernière (voir A/65/PV.20), le Premier Ministre de la Trinité-et-Tobago, M^{me} Kamla Persad-Bissessar, a pris l'initiative politique de demander à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements. Ce projet, qui a été finalement adopté par l'Assemblée générale en tant que résolution 65/69, encourage les États à promouvoir la représentation équitable des femmes dans tous les processus de décision concernant les questions relatives au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements.

Une année plus tard, l'Organisation des Nations Unies continue de faire des progrès dans ses efforts pour placer les femmes au centre de toutes ses activités, comme en témoigne par exemple, la création de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Dans le même esprit, la Trinité-et-Tobago salue la décision prise par les États Membres dans la résolution 65/283, qui reconnaît qu'il importe que les femmes participent pleinement et effectivement au règlement pacifique des différends, à la prévention et au règlement des conflits sous tous leurs aspects, à tous les niveaux et à tous les stades, et qu'il faut remédier au manque de femmes dirigeant des médiations pour la paix ou y jouant le rôle principal.

Les femmes sont parmi les groupes les plus vulnérables durant un conflit, interne ou autre, et doivent donc être impliquées dans tous les processus de règlement des différends et de prévention des

conflits. L'absence des femmes dans ces processus pourrait avoir pour résultat l'élaboration d'accords de paix incomplets qui risquent de ne pas aborder les problèmes dont pâtissent les femmes en période de conflit et qui subsistent par la suite.

L'inclusion des femmes dans le règlement pacifique des différends et dans la prévention des conflits est liée à leur participation aux processus politiques. Les femmes, partout dans le monde, ne doivent pas être exclues des processus politique de prise de décisions. Le Premier Ministre de la Trinité-et-Tobago continue de faire la preuve de son attachement à la participation des femmes au gouvernement, de manière concrète au niveau tant national qu'international. Son action en faveur de ce principe a abouti à l'organisation, en 2011 à la Trinité-et-Tobago, de séminaires régionaux pour promouvoir cette démocratique et juste cause.

Gardant à l'esprit l'importance de ce sujet, le Premier Ministre, M^{me} Persad-Bissessar, a organisé conjointement avec d'autres États, le Programme des Nations Unies pour le développement et ONU-Femmes, un colloque de haut niveau sur la participation politique des femmes lundi dernier en marge des travaux de l'Assemblée générale. Nous avons eu le plaisir et la satisfaction de voir que la salle était remplie de femmes venues du monde entier défendre la cause de l'égalité des sexes. Cette manifestation a clairement démontré que la petite taille d'un pays n'empêche pas la réalisation de grands rêves et de nobles idéaux en poursuivant le développement humain.

Dans le cadre de ce colloque, le Premier Ministre de la Trinité-et-Tobago a été parmi les dirigeants qui ont signé une déclaration sur la promotion de la participation politique des femmes. La Trinité-et-Tobago espère que les résultats de ce colloque favoriseront une meilleure prise de conscience de la question et de plus vastes discussions sur la participation des femmes aux gouvernements et à la promotion de la démocratie dans le monde. Conformément à l'objectif de cette réunion, la Trinité-et-Tobago demande aux États Membres d'appliquer les dispositions de la résolution 65/283 sur la nécessité de confier à des femmes des fonctions de médiation dans le cadre du règlement pacifique des différends et de la prévention des conflits. Parallèlement, nous souhaiterions aussi que l'on s'efforce davantage de recruter pour diriger des médiations des personnes originaires de pays en développement et de petits pays, en particulier de petits États insulaires en

développement, y compris des Caraïbes, conformément au principe d'une répartition géographique équitable dans le recrutement du personnel de l'ONU.

Comme les femmes, nos jeunes sont aussi très exposés aux effets néfastes des conflits et doivent donc être, eux aussi, protégés. Un certain nombre d'affaires dont est saisie la Cour pénale internationale (CPI) montrent que des personnes sont jugées ou font l'objet d'une enquête pour crimes de guerre parce qu'elles ont recruté ou enrôlé dans leurs forces armées nationales des enfants de moins de 15 ans ou les ont fait participer activement à des hostilités. Outre les mécanismes servant à traduire en justice les accusés, nous appuyons tous ceux qui visent à réinsérer les jeunes ayant survécu à un conflit de façon qu'ils puissent progresser, réaliser tout leur potentiel et contribuer au développement de leurs sociétés. C'est faisable s'ils peuvent jouir de leurs droits de l'homme fondamentaux. Nous demandons donc aux États qui sont en mesure de le faire de contribuer à l'UNICEF, au Comité international de la Croix-Rouge et au Fonds d'affectation spéciale de la CPI au profit des victimes, qui aident à la réinsertion des enfants et des autres victimes de conflits armés.

La Trinité-et-Tobago approuve un certain nombre d'autres éléments de la résolution 65/283 relatifs au renforcement des efforts de l'ONU pour aider les États à être mieux à même de recourir à la médiation et à d'autres moyens pacifiques pour régler leurs différends. Certes, l'adoption de la résolution est louable, mais elle ne représente qu'un moyen pour parvenir à une fin. Les États Membres doivent veiller à ce que la résolution soit pleinement mise en œuvre dans tous ses aspects. À cet égard, la Trinité-et-Tobago tient à souligner qu'il importe de fournir des ressources suffisantes au Département des affaires politiques et à son Groupe de l'appui à la médiation. Faute des ressources requises, le Secrétaire général ne sera pas en mesure de proposer efficacement ses bons offices et les autres capacités de médiation dont il dispose pour aider à régler des différends actuels et futurs.

L'escalade d'un conflit armé et de la violence armée est alimentée par plusieurs facteurs. L'un d'eux est la prolifération illégale des armes classiques, y compris des armes légères et de petit calibre qui ont été détournées du marché légal vers le commerce illicite. L'Organisation des Nations Unies, conformément à l'obligation qui lui incombe en vertu de la Charte de promouvoir et de maintenir la paix et la sécurité internationales, a reconnu les répercussions du

commerce illégal des armes classiques sur la paix et la sécurité des pays et des régions et a adopté plusieurs résolutions et mis en œuvre différents programmes pour traiter cette question.

Mais pour nous à la Trinité-et-Tobago et dans la région de la CARICOM, la mesure la plus ambitieuse prise à ce jour est la décision de réunir une conférence en juillet 2012 pour négocier le texte d'un traité sur le commerce des armes. La Trinité-et-Tobago et ses partenaires de la CARICOM ont participé très activement aux délibérations du Comité préparatoire sur les éléments qui pourraient être inclus dans le traité. Alors que la date de la conférence se rapproche et que nous commençons à réfléchir aux articles qui devront figurer dans l'accord, nous devons aussi veiller très attentivement à ce qu'il prévoie des moyens de régler les différends qui pourraient surgir entre les futurs États parties concernant l'interprétation et l'application des dispositions du traité sur le commerce des armes.

L'absence de moyens pacifiques pour régler les conflits a mené au génocide, aux crimes de guerre et à d'autres terribles méfaits qui préoccupent la communauté internationale. Dans bien des cas, cela a entravé la croissance économique et le progrès social, détruit des vies humaines et réduit la capacité de beaucoup d'États en proie à un conflit, notamment dans le monde en développement, à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Il nous faut mettre les générations actuelles et futures à l'abri du fléau de la guerre provoquée par l'intolérance, la xénophobie, les conflits frontaliers et les désaccords sur la répartition des richesses. Nous, à la Trinité-et-Tobago, pensons qu'une façon concrète de le faire – une stratégie d'intervention – consiste à donner la priorité, comme le fait mon pays, à l'enseignement préscolaire universel, parce que nous croyons que les valeurs humaines inculquées aux enfants de la naissance jusqu'à l'âge de 5 ou 6 ans les aident à apprécier la valeur de la paix et la valeur de la paix interpersonnelle.

Par ailleurs, l'ONU et les autres organisations intergouvernementales doivent faire face à l'impatience et à l'inquiétude des jeunes d'aujourd'hui, qui en ont assez du détournement des ressources et du manque de transparence et de participation des peuples dans les processus de gouvernance. Leur désir de remodeler le monde pour qu'il reflète une participation accrue, l'empathie et les principes démocratiques ne saurait être ignoré par les dirigeants. Nous sommes convaincus que ces aspirations seront satisfaites si la

médiation et les autres moyens pacifiques de règlement des différends, entre autres stratégies, sont adoptées – et pas seulement entre les nations, mais aussi entre les individus et à l'intérieur des pays.

La Trinité-et-Tobago demeure déterminée à travailler avec ses partenaires régionaux, l'ONU et d'autres acteurs dans le but de promouvoir la paix dans le monde. Nous devons renforcer notre capacité à recourir à la médiation, à laquelle s'ajoute l'introduction de nouvelles approches du gouvernement et de la gouvernance, comme une participation accrue des femmes et le désir d'instaurer le consensus.

Nous pensons qu'à moins que les dirigeants soient plus à l'écoute, que nous recourions à la médiation pour régler les différends, que nous fassions participer à la gouvernance nos femmes jusqu'ici marginalisées, que nous écoutions le véritable message de notre époque quant à une participation accrue à la gouvernance, et que nous nous rendions compte que l'humanité est confrontée à des défis communs lorsqu'elle traite de questions comme les changements climatiques, alors le monde aura manqué l'occasion idéale de faire avancer la cause de l'humanité et de promouvoir la paix internationale.

Efforçons-nous donc de relever les défis mondiaux auxquels nous sommes tous confrontés, car sinon nous manquerions à nos engagements vis-à-vis des générations humaines à venir, ce pour quoi nous, qui sommes réunis ici aujourd'hui, ne serions jamais pardonnés.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Gilbert Saboya Sunyé, Ministre des affaires étrangères de la Principauté d'Andorre.

M. Saboya Sunyé (Andorre) (*parle en catalan*; texte français fourni par la délégation) : Je voudrais tout d'abord de profiter de cette occasion pour féliciter le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de sa nomination à un deuxième mandat. Aussi, je souhaite féliciter S. E. M. Nasser Abdulaziz Al-Nasser de son élection en qualité de Président de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale.

C'est avec fierté, le sens de la responsabilité, une volonté de coopération et d'anticipation que je m'adresse à cet auditoire au nom de la Principauté d'Andorre et du Gouvernement que j'ai l'honneur de représenter. L'ONU et le système de droit international

qui en émane situent tous les États sur un pied d'égalité. Et cela est particulièrement important pour des États comme l'Andorre, petits en dimension territoriale, mais grands en valeurs et en histoire.

Les dernières années ont été marquées par une profonde crise sur les plans économique, social, environnemental, et dans une certaine mesure sur le plan politique; mais cette crise est avant tout une crise des valeurs. Désormais, nous devons ensemble poser les fondements de la reprise économique, identifier clairement les valeurs et les principes sur lesquels nous souhaitons continuer à construire le monde. Pour cela, il ne faut pas chercher bien loin; nous devons nous appuyer sur l'esprit fondateur de cette Assemblée, une institution où nous tous – les grands et les petits, les plus aisés et les moins favorisés – avons une relation d'égal à égal afin de promouvoir la paix, la liberté et la justice.

De même que l'ONU est née suite à une guerre mondiale qui bouleversa le monde de cette époque-là, aujourd'hui nous devons nous aussi établir les bases morales et politiques d'un nouvel ordre. L'une des priorités fixées par l'Organisation des Nations Unies est le développement durable pour tous. En effet, il ne peut pas y avoir de développement sans intégration. Et si cette Assemblée, née des ruines d'une guerre dévastatrice, doit donner la parole à tous les peuples de cette planète, nous devons dès maintenant veiller à n'exclure personne de l'avenir que nous forçons ensemble.

Nous devons veiller à ce que le relèvement économique qui suivra cette récession n'accentue pas d'avantage les inégalités – un manque d'équité s'entend – déjà existantes. De même que le droit international protège les nations qui, comme la nôtre, ne disposent pas de capacité militaire, la croissance économique doit prêter une attention toute particulière aux plus vulnérables, pour éviter que les conséquences de la récession ne retombent systématiquement sur ces derniers.

Il y a 30 ans, en 1981, l'ONU a tenu sa première Conférence sur les pays les moins avancés. Au printemps dernier a eu lieu la quatrième Conférence de ce type, sans qu'aucun changement significatif ne se soit produit pour pallier la faiblesse et la vulnérabilité de ces États. Bien au contraire, nous observons avec préoccupation comment, dans un contexte de récession globale, certains pays, parfois les plus développés, adoptent souvent des comportements protectionnistes.

Conformément à la conviction qu'un monde plus libre est un monde plus juste, nous devons aussi affirmer qu'un monde plus ouvert et moins protectionniste aboutit à un équilibre plus équitable et à des progrès pour les moins favorisés.

L'Andorre, avec sa dimension réduite, sa stabilité séculière et son enclavement au milieu des montagnes, doit elle aussi faire face à processus d'ouverture de son économie. Nous aussi voulons relever le défi de construire un modèle de croissance ouvert, ne laissant personne de côté. Ce modèle, nous ne pouvons pas le construire en tournant le dos à la communauté internationale et en nous renfermant sur nous-mêmes.

Nous avons parlé d'ouverture économique, mais l'ouverture vers l'extérieur ne peut pas se faire uniquement dans le cadre économique. Il ne fait d'ailleurs aucun doute que le relèvement et la prochaine période de croissance ne résulteront pas exclusivement de nouvelles mesures économiques. La quête d'un équilibre inclusif et durable passe nécessairement par la mise en œuvre d'actions pour lutter contre des facteurs autres qu'économiques qui accentuent les inégalités entre les pays.

Dans ce sens, il faut souligner le travail réalisé à la Réunion de haut niveau sur le sida qui s'est tenue en juin dernier, et la Déclaration politique sur le VIH/sida (résolution 65/277) adoptée par les États participants, traduisant leur volonté d'intensifier leurs efforts dans la lutte contre cette pandémie. Malgré les progrès accomplis ces dernières années, le VIH montre clairement la nécessité de mettre à la portée de tous sans exception les avancées obtenues. Alors que, dans les pays développés, le sida est devenu une maladie chronique dûment traitée, dans les zones les moins favorisées – spécialement en Afrique subsaharienne – cette maladie continue d'être mortelle, et plus particulièrement dans les communautés les plus pauvres.

Outre l'augmentation des fonds destinés à la recherche et au traitement et le renforcement de la coopération Nord-Sud, je suis convaincu que l'instauration de la démocratie et la promotion des droits de l'homme sont deux facteurs décisifs pour lutter contre cette pandémie qui s'acharne sur les plus pauvres, mais qui touche aussi ceux qui sont soumis à l'ignorance et à l'oppression.

Somme toute, la portée des engagements pris et les progrès réalisés par les États dans la lutte contre le VIH devraient être un motif de satisfaction, puisque

rarement la communauté internationale a réagi aussi vite et de façon aussi unanime face à une menace d'une telle ampleur. Une prise de conscience et un engagement semblables seraient souhaitables dans la lutte contre les maladies non transmissibles, telles que les maladies cardiovasculaires, le cancer et le diabète. Là aussi, bien que cela ne soit pas aussi évident que dans le cas du sida, ces maladies accentuent les inégalités entre pays. Ce principe a été reconnu par la Déclaration politique (résolution 66/2) approuvée à la Réunion de haut niveau sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, qui a eu lieu récemment.

Ces succès ne doivent pas nous faire oublier que l'un des défis majeurs pour la communauté internationale et, de ce fait, pour cette Assemblée, qui en est la plus haute représentation, est le changement climatique. Jusqu'à présent, l'humanité s'était habituée à répondre aux situations de récession et de crise en entamant une nouvelle période de croissance, sans penser aux conséquences négatives de cette croissance. Désormais nous savons que notre croissance ne peut pas se faire à n'importe quel prix, que le développement doit être durable sur le plan économique, mais aussi et tout particulièrement sur le plan environnemental.

C'est la raison pour laquelle le changement climatique est une menace aussi dramatique – voire plus – que la récession mondiale. Le changement climatique représente une menace très sérieuse pour certains pays, spécialement ceux qui dépendent de leurs ressources naturelles. C'est le cas de l'Andorre, dont une grande partie de l'économie repose sur le tourisme hivernal et de montagne. C'est pour cela que nous soutiendrons toujours les initiatives en faveur d'une plus grande prise de conscience de la nécessité de lutter contre le changement climatique; mais aussi celles prévoyant des mesures pour nous adapter à ce qui est déjà une réalité. Dans ce contexte, je me permets de souligner l'entrée en vigueur en Andorre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le 31 mai dernier.

Nous ne devons jamais oublier que le principal objectif de l'Organisation des Nations Unies est de garantir la paix et la sécurité dans un contexte de liberté et de respect des droits de l'homme. De même que par le passé les États sont nés pour garantir la paix sociale et la liberté individuelle de leurs citoyens, l'ONU trouve aussi sa raison d'être dans le maintien de la paix, la sécurité et le règne du droit international.

Nous nous référons aujourd'hui à une croissance économique sans exclusive et durable et à une nouvelle et profonde prise de conscience face à la menace du changement climatique. Nous ne devons pas oublier que ces deux questions sont étroitement liées à la promotion d'un monde plus sûr. Une croissance laissant de côté les groupes les plus vulnérables et excluant les pays les moins développés, accompagnée des effets du changement climatique, met en danger la sécurité et la stabilité de la planète.

Cette année, nous commémorons le dixième anniversaire des tragiques attentats du 11 septembre, à New York, où est installé le Siège de l'Organisation des Nations Unies. Comme nous l'a rappelé le Président Obama dans son discours mercredi dernier (voir [A/66/PV.11](#)), il y a 10 ans, devant nos yeux s'ouvrait béante une blessure ouverte et fumait un amas d'acier; un cœur brisé au centre de cette ville. Aujourd'hui, une nouvelle tour s'élève à Ground Zero qui symbolise la renaissance de New York.

Cette année, nous parvenons au terme de la première décennie du millénaire en n'ayant toujours pas anéanti une grave menace pour la sécurité de notre monde : le terrorisme international. Malgré les progrès obtenus dans ce domaine, la menace est toujours présente. La base du terrorisme est la culture de la haine et de la cruauté. En effet, nous devons être conscients que le terrorisme prend souche là où il y a un manque de perspectives économiques, l'analphabétisme, l'ignorance, la misère, la marginalité... là où, en somme, la démocratie est absente.

C'est la raison pour laquelle, afin de bâtir un monde plus sûr, nous devons toujours conjuguer nos efforts pour lutter contre toute discrimination. En ce sens, je souhaite rappeler la Déclaration politique contre le racisme, la discrimination et la xénophobie adoptée il y a une décennie par l'Assemblée générale. La Déclaration de Durban et le Programme d'action qui l'accompagnent fêtent eux aussi leurs 10 ans. Et aujourd'hui nous, les États ici représentés, affirmons notre volonté de ne pas baisser la garde et d'éviter ainsi que dans un monde de plus en plus interdépendant et complexe, le risque de discrimination ne se développe.

J'évoquais au début de mon intervention le besoin de continuer de construire notre monde sur les principes et les valeurs prônés par cette Assemblée. Je voudrais rappeler l'esprit et la sagesse de celui qui fut

le vingt-huitième Président des États-Unis, Woodrow Wilson, père de la Société des Nations, précurseur de l'actuelle Organisation des Nations Unies. Wilson nous enseigna qu'il ne servait à rien d'être démocrates chez soi si nous étions incapables d'exporter la démocratie au-delà de nos frontières; qu'un État ne pouvait pas se vanter d'être démocratique s'il tournait le dos aux pays vivant encore sous l'oppression et où les droits et les libertés les plus essentiels étaient bafoués.

C'est pourquoi nous devons saluer ce que nous appelons le Printemps arabe. Nous espérons que ces mouvements visant à établir la démocratie se consolideront. À cet égard, au mois de juillet dernier, l'Andorre a appuyé l'admission du Soudan du Sud en tant que cent quatre-vingt-treizième Membre de l'Organisation des Nations Unies. Nous nous félicitons de cette réalité et nous souhaitons la plus cordiale bienvenue à ce pays. Un monde plus démocratique est un monde plus dynamique, mais aussi plus sûr, puisque plus juste. L'insécurité dans le monde est le plus souvent, comme je l'ai dit il y a quelques instants, alimentée par l'injustice.

Aussi, en ce qui concerne le conflit israélo-palestinien, nous devons continuer d'encourager le dialogue et la médiation. L'aspiration du peuple palestinien à disposer d'un État qui puisse être démocratique et pacifique est aussi légitime que le désir d'Israël d'obtenir des garanties concernant son droit d'exister et sa sécurité. L'objectif final d'une reconnaissance mutuelle des deux États pour les deux peuples, établis sur la base des lignes tracées en 1967 avec des échanges de territoires équivalents convenus d'un commun accord, fait maintenant l'objet de négociations.

La possibilité d'une étape intermédiaire, à court terme, sur la base du statut d'État observateur, pourrait devenir un facteur d'espoir pour le peuple palestinien si toutefois cela n'est pas utilisé à des fins incompatibles avec la poursuite des négociations mais poursuit l'objectif que j'ai déjà mentionné. Israël, de son côté, doit contribuer à cet esprit en évitant des gestes qui pourraient menacer l'adoption du statut final.

L'Andorre est un pays qui a vécu pendant plus de 700 ans sans armée, qui n'a participé à aucune guerre et qui n'a pas connu de conflits internes. La paix perpétuelle et la stabilité permanente dont nous sommes si fiers, nous les Andorrans, ne reposent pas sur un régime autocratique tenant son peuple d'une main de fer, ni sur un caprice découlant de la volonté

de voisins plus grands et plus puissants. Bien au contraire. Ce sont les efforts constants pour préserver les droits et les libertés individuelles, le règne de la justice et de l'équité, et l'existence de mécanismes de solidarité qui ont permis de maintenir la paix et la sécurité pendant plus de sept siècles. Cela a été démontré lors du dernier examen périodique universel.

Notre démocratie et notre parlementarisme centenaires ne sont pas le fruit de la paix et de la stabilité, mais l'inverse : la paix, la sécurité et la stabilité sont les fruits de la démocratie. Car sans démocratie, la paix et la sécurité seraient éphémères, aussi bien en Andorre que dans le reste du monde.

Notre contribution au sein des Nations Unies doit être fondée sur l'humilité. Nous souhaitons réaffirmer la notion de compromis comme une valeur essentielle et comme fil conducteur de notre action politique. Compromis qui doit être compris comme une profonde conviction en faveur des valeurs de paix et d'égalité des chances; compromis qui doit être compris comme une implication et une garantie de responsabilité individuelle pour un projet commun; compromis qui doit être compris comme une volonté de dialogue et de capacité d'entente. Le Président Sarkozy, mercredi dernier, a affirmé devant cette même Assemblée : « Choisissons la voie du compromis, qui n'est pas un renoncement, qui n'est pas un reniement, mais qui permettra d'avancer, étape par étape » (A/66/PV.11). C'est en suivant cette voie du compromis que l'Andorre travaille et travaillera au sein de cette institution.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat général pour la présente séance.

Plusieurs représentants ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Mostahkam (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, le représentant des Émirats arabes unis a, dans ses observations, fait référence à trois îles iraniennes situées dans le golfe Persique. Ma délégation tient à ce qu'il soit clair que ces îles font à jamais partie du territoire iranien et sont

sous souveraineté iranienne. De ce fait, nous regrettons l'emploi de qualificatifs erronés s'agissant de ces îles iraniennes du golfe Persique.

La République islamique d'Iran, tout en insistant sur sa détermination à entretenir des relations amicales avec les Émirats arabes unis, ses voisins, rappelle que toutes les activités et mesures entreprises sur l'île iranienne d'Abou Moussa l'ont été dans l'exercice de ses droits souverains et sont conformes aux accords découlant des documents échangés en 1971. La République islamique d'Iran se tient prête à poursuivre ses négociations bilatérales avec les responsables concernés des Émirats arabes unis, afin d'éliminer tout malentendu potentiel à ce sujet.

En outre, la République islamique d'Iran tient à insister sur le fait que le seul nom correct, historiquement et universellement reconnu, de la mer qui s'étend entre l'Iran et la péninsule arabique est, comme l'ONU elle-même le souligne, le golfe Persique. De ce fait, baptiser cette étendue d'eau d'un nom inventé est sans fondement, totalement inacceptable et ne revêt aucune valeur juridique, géographique ou politique.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Égypte.

M. Salem (Égypte) (*parle en anglais*) : Ma délégation a demandé la parole dans l'exercice de son droit de réponse suite aux allégations totalement mensongères faites par le Ministre canadien des affaires étrangères au sujet de l'Égypte. Nous conseillons au Ministre de se pencher très attentivement sur les événements qui ont eu lieu pendant la révolution du 25 janvier en Égypte dans un climat de solidarité sociale qui sert désormais d'exemple au monde entier.

Il serait bien avisé de noter que musulmans et coptes se sont tenus côte à côte pendant cette révolution et sont restés côte à côte par la suite. Depuis le 25 janvier, aucun copte n'a été harcelé, aucune église n'a été profanée. Nous ne sommes pas surpris que ces allégations mensongères proviennent du Canada qui, entre autres, se considère, sans raison valable, comme un gardien des droits de l'homme dans le monde mais lance de fausses accusations contre des nations souveraines sans avoir soigneusement étudié la véracité des faits ou les conditions et circonstances qui les entourent.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Émirats arabes unis.

M. Al-Yafei (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je me vois dans l'obligation d'exercer mon droit de réponse en réaction au représentant de l'Iran qui a pris la parole il y a quelques minutes pour induire l'Assemblée en erreur s'agissant de l'occupation, par son pays, de trois îles qui appartiennent aux Émirats : Petite et Grande-Tumb et Abou Moussa. Je voudrais revenir sur les allégations mensongères, vides de toute substance et illégales qui ont été faites concernant ces îles.

À maintes reprises, mon gouvernement a fait connaître sa position de principe bien établie sur cette cause nationale, et redit sa grande déception face aux allégations que les représentants de l'Iran répètent chaque année dans cette salle, selon lesquelles l'occupation par leur pays des trois îles qui appartiennent à mon pays serait un malentendu.

Cette position défie toute la documentation, ainsi que les faits et réalités historiques, démographiques et juridiques, qui prouvent que les trois îles appartiennent

au territoire des Émirats arabes unis et relèvent de sa souveraineté nationale, et qu'elles font également partie du plateau continental, de l'espace aérien et de la zone économique exclusive des Émirats. Ces faits sont indivisibles et ne sauraient être minimisés.

En conséquence, sur la base des objectifs et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et des règles du droit international, mon pays réitère son rejet catégorique de l'occupation iranienne et de toutes les mesures militaires et civiles que l'Iran continue d'adopter pour modifier la nature démographique et historique des îles, accroître leur occupation et éluder ladite occupation en invoquant des questions marginales qui découlent de la situation, sans aborder la question de l'occupation à proprement parler.

Nous espérons que la communauté internationale exhortera le Gouvernement islamique iranien à traduire en actes ses bonnes et pacifiques intentions, soit par des négociations bilatérales sans conditions entre les deux pays, soit en demandant à la Cour internationale de Justice un avis juridique sur la question. Cela mettrait fin à l'occupation de ces trois îles et les rendrait à la souveraineté des Émirats arabes unis.

La séance est levée à 21 h 20.